

TITRE 6 BMX

version du 4.04.2014

SOMMAIRE

	Page
Chapitre I RÈGLES GÉNÉRALES	
§ 1 Catégories et participation	2
§ 2 Calendrier	4
§ 3 Délégué technique	5
§ 4 Compétitions	6
§ 5 Circuit de compétition	11
§ 6 Aménagements autour de la piste	13
§ 7 Officiels de compétition	14
§ 8 Vêtements et équipement de sécurité	17
§ 9 Bicyclette	19
§ 10 Système de numérotation internationale permanente des pilotes	22
§ 11 Répartition dans les feuilles de race	23
§ 12 Infractions, sanctions appels	24
Section 1: Infractions	24
Section 2: Sanctions	25
Section 3: Appels	26
Chapitre II COURSES INTERNATIONALES	28
Chapitre III COMPÉTITIONS DE COUPE DU MONDE SUPERCROSS BMX	30
Chapitre IV CHALLENGE MONDIAL BMX DE L'UCI	33
Chapitre V JEUX OLYMPIQUES	35
Chapitre VI CLASSEMENT UCI	37
Chapitre VII CERTIFICAT DE PISTE BMX UCI	39
 ANNEXE 1 – DEROULEMENT DES COURSES ET SYSTEME DE TRANSFERTS	41
ANNEXE 2 – POSITIONS DE DEPART	63
ANNEXE 3 – CADENCE DE LA GRILLE DE DEPART ALETOIRE DE L'UCI	64
ANNEXE 4 – BAREME DE POINTS POUR CLASSEMENT BMX UCI	66
ANNEXE 5 – TABLEAU DU REGLEMENT PISTE UCI	68

TITRE 6 BMX

I Chapitre RÈGLES GÉNÉRALES

§ 1 Catégories et participation

Age des participants

- 6.1.001** Pour participer aux épreuves inscrites au calendrier international, les catégories de coureurs sont déterminées par leur âge qui est obtenu en faisant la différence entre l'année de l'épreuve et leur année de naissance.
Tout coureur doit être âgé d'au moins 5 ans afin de pouvoir participer à une course de BMX sous couvert de l'UCI. L'âge minimum de 5 ans doit être effectif au premier jour de la course.
(texte modifié au 1.02.12)

Catégories

- 6.1.002** Les courses de BMX peuvent être séparées en trois niveaux de compétition, le niveau Championnat, comprenant les catégories élite et junior, et les niveaux Challenge et Masters.
Les catégories individuelles sont mentionnées aux articles 6.1.003, 6.1.004 et 6.1.005.
(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12).

Catégories niveau Championnat

- 6.1.003** Les catégories reconnues par l'UCI dans les deux spécialités sont les suivantes:

BICYCLETTES STANDARDS 20":

BMX race:

- Hommes Elite; 19 ans et plus;
- Femmes Elite ; 19 ans et plus;
- Hommes Junior; 17 & 18 ans;
- Femmes Junior ; 17 & 18 ans;

Contre la montre BMX :

- Hommes Elite; 19 ans et plus;
- Femmes Elite ; 19 ans et plus;
- Hommes Junior; 17 & 18 ans;
- Femmes Junior ; 17 & 18 ans;

(TOTAL: 8 catégories)

(texte modifié aux 1.02.11; 1.07.12)

Catégories niveau Challenge

- 6.1.004** Les catégories reconnues par l'UCI sont les suivantes:

a. BICYCLETTES STANDARDS 20":

- Garçons - 5 et 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 ans;
(11 catégories).
- Filles - 5-7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 ans;

(10 catégories).

- Hommes - 17-24; 25-29; 30 ans et plus;

(3 catégories).

- Femmes - 17 ans et plus;

(1 catégorie).

b. BICYCLETTES CRUISERS 24”:

- Garçons / hommes 12 ans et moins, 13 & 14, 15 & 16, 17-24, 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45 ans et plus;

(9 catégories).

- Filles / femmes 16 ans et moins, 17-29, 30 et plus

(3 catégories).

(TOTAL: 37 catégories)

(texte modifié au 1.02.12)

Catégories niveau Masters

6.1.005 Hommes: 30 ans et plus; (1 catégorie). 20” uniquement.

Les coureurs Masters sont également autorisés à participer aux courses Cruisers 24” au niveau Challenge.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

6.1.006 Un coureur âgé de 17 ans et plus peut choisir, en début de saison, de courir soit au niveau Championnat, soit au niveau Challenge soit au niveau Masters (uniquement pour les coureurs âgés de 30 ans et plus) dans la classe d’âge et le sexe correspondant.

Un pilote ne peut pas courir à la fois en niveau Championnat et Challenge dans une même saison.

De plus, un coureur qui a obtenu un point UCI ne peut pas s’inscrire dans les niveaux Masters ou Challenge.

(texte modifié aux 1.02.11; 1.02.12; 1.07.12; 1.10.13)

6.1.006 bis A partir de 2013, le calendrier de la saison débutera le 1^{er} janvier, pour s’achever le 31^e décembre.

(article introduit au 1.02.12, texte modifié au 1.07.12)

Règles de regroupement des catégories

6.1.007 Cinq coureurs constituent une catégorie.

Si moins de cinq coureurs s’inscrivent dans une catégorie, ils sont insérés dans la catégorie d’âge supérieur sauf pour les catégories 34 ans et plus cruisers où les pilotes sont regroupés avec la catégorie immédiatement inférieure.

Dans le cas où il n’y a pas suffisamment de pilotes pour pourvoir regrouper une catégorie conformément à ces règles, cette catégorie ne sera pas maintenue.

Si le nombre requis de cinq pilotes est enregistré et confirmé pendant la confirmation des partants, la catégorie sera maintenue même si moins de coureurs se présentent au départ.

Si cinq coureurs ou plus sont inscrits dans une catégorie et confirmés pendant la confirmation des partants, la catégorie ne sera pas regroupée dans le cas où une maladie ou un accident empêcherait le nombre requis de coureurs de participer réellement à la compétition.

Les catégories de championnat ou de challenge peuvent être regroupées lors des courses inscrites au calendrier UCI, sur les bases suivantes:

- L'organisateur annonce dans le guide technique et dans ses communications aux fédérations nationales et aux coureurs le regroupement de catégories
- Les résultats sont répartis en deux classes différentes en fonction de la synthèse des résultats.
- Les coureurs obtiennent les points qui correspondent à leur position dans les deux classements.
- Les coureurs obtiennent les prix qui correspondent à leur position dans les deux classements.

Exemple d'épreuve de classe 1 regroupant femmes élite et femmes junior

Résultat de la course	Catégorie du coureur	Points UCI Femmes Junior	Points UCI Femmes Élite
1	Femmes Junior	30 (1 ^{re} place FJ)	
2	Femmes Élite		50 (1 ^{re} place FE)
3	Femmes Junior	20 (2 ^e place FJ)	
4	Femmes Élite		45 (2 ^e place FJ)

A l'exception de ce qui est indiqué dans les règles de regroupement des catégories, aucun coureur n'est autorisé à courir en dehors de son groupe d'âge ni de son sexe lors des épreuves inscrites au calendrier UCI.
(texte modifié au 1.02.12, 1.07.12, 1.10.13)

§ 2 Calendrier

Classes de courses et protection des dates

6.1.008 Les courses internationales de BMX sont inscrites au calendrier international conformément à la classification suivante:

- Jeux Olympiques (OG);
- *Championnats du monde (CM)* ;
Aucune autre course internationale de BMX ne peut être organisée aux mêmes dates que les championnats du monde. Aucune course de championnats continentaux ou de classe C1 ne peut être organisée le week-end précédant les championnats du monde;
- Coupe du monde de BMX supercross (CDM);
Aucune autre course internationale de BMX ne peut être organisée aux mêmes dates que la coupe du monde de BMX Supercross;
- Championnats continentaux (CC);
Aucune autre course de C1 ou CN du même continent où se déroule l'épreuve ne peut être organisée aux mêmes dates qu'un championnat continental;
- Compétition internationale de classe 1 (C1). Pendant une course C1, aucune course CN ne peut être organisée aux mêmes dates que la course C1 sur le même continent.
- Championnats nationaux (CN): Les championnats nationaux de BMX doivent se tenir le premier week-end de juillet.

(texte modifié aux 1.02.10; 1.07.12; 1.10.13)

- 6.1.009** Tout club ou Fédération qui organise une course de BMX doit gérer l'événement en stricte conformité avec les statuts de l'UCI et ses règlements. Toutes les courses enregistrées au calendrier BMX UCI doivent respecter les obligations financières UCI (taxes calendrier, prix en espèces) approuvées par le Comité Directeur de l'UCI et publiées sur le site internet de l'UCI. Un guide technique détaillé doit être soumis à l'UCI pendant la procédure d'enregistrement au calendrier.
(texte modifié au 1.07.12)
- 6.1.010** L'inscription d'une course internationale de BMX au calendrier de l'UCI garantit qu'aucune fédération nationale ne va organiser ni autoriser l'organisation d'un championnat ou d'une course nationale ou d'une autre course internationale de BMX sous son égide, conformément aux règles fixées à l'art.

§ 3 Délégué technique

- 6.1.011** Le délégué technique doit:
- 1 Superviser la préparation et les aspects techniques des courses, sans préjudice de la responsabilité de l'organisateur;
 - 2 Assurer la liaison entre le siège de l'UCI et l'UCI;
 - 3 Réaliser une inspection préliminaire du site, rencontrer les organisateurs, réaliser immédiatement un rapport d'inspection à l'attention de l'UCI et fournir une copie de ce rapport à l'organisateur;
 - 4 Superviser et assurer le suivi avec l'organisateur en charge de la course pour s'assurer que les recommandations du rapport d'inspection du site ont été appliquées dans les règles;
 - 5 Être sur le site avant la première session officielle d'entraînement et réaliser une inspection des lieux et de la piste en relation avec le président du collège des commissaires et avec l'organisateur. La décision définitive concernant la piste et tout changement éventuel incombe au délégué technique. Si un délégué technique n'est pas désigné conformément à l'article 6.1.012, cette tâche revient alors au président du collège des commissaires.
 - 6 Réaliser un rapport général sur la course à l'attention de l'UCI; ce rapport pourra être transmis à l'organisateur;
 - 7 Réaliser un rapport confidentiel sur le travail du collège de commissaires;
 - 8 Coordonner les réunions des chefs d'équipes/coueurs.
- (texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)
- 6.1.012** Le délégué technique sera désigné par l'UCI.
Pour les Jeux Olympiques, les *Championnats du Monde* et les courses de coupe du monde supercross, le délégué technique est désigné par l'UCI.
(texte modifié au 1.02.12)

§ 4 Compétitions

- 6.1.013** Les coureurs qui s'inscrivent à une compétition sont répartis dans les différentes catégories selon leur âge, sexe et le type de vélo de BMX utilisé. Deux spécialités sont reconnues : BMX race et contre la montre BMX. Deux styles de bicyclettes sont reconnus dans une BMX race: standard 20" et cruiser 24" comme décrit à l'art. 6.1.064. Seul un vélo standard 20" peut être utilisé pendant le contre la montre BMX.
(texte modifié au 1.07.12)

- 6.1.014** Une course de BMX est composée de trois phases: les manches qualificatives, les 1/32, 1/16, 1/8, 1/4 et 1/2 finales selon le nombre de participants, et la finale.

Les manches qualificatives se courent sur 3 manches à la fin desquelles les coureurs les mieux placés au classement général passent aux courses de qualification suivantes.

Les courses de qualification sont éliminatoires. Cette phase est subdivisée en plusieurs étapes, qui se distinguent les unes des autres en fonction du nombre de participants initial dans la catégorie (1/32, 1/16, 1/8, 1/4 et 1/2 finales selon le nombre de participants).

La dernière phase est la finale.

S'il y a moins de 9 coureurs dans une catégorie, un système de manches est mis en place, selon lequel le score total à la fin des trois manches détermine le résultat final.

À la fin d'une compétition de BMX, un classement final est établi. Il détermine les résultats finaux et est utilisé pour attribuer les points UCI, ainsi que les prix.

Le classement final

(synthèse des résultats) de la compétition est déterminé par:

- 1 La plus haute phase atteinte (Finale, 1/2 finale, 1/4 finale, 1/8 finale, 1/16 finale, 1/32 finale, manches qualificatives)
- 2 Le classement obtenu lors de cette phase
- 3 Le nombre total de points obtenus lors de cette phase
- 4 Le temps réalisé au cours de la dernière course ou, en cas d'égalité, le temps réalisé lors de la course précédente.

Si l'égalité ne peut pas être départagée par les temps réalisés, les coureurs se partageront la même place au classement.

En cas de regroupement de catégories, cette synthèse des résultats sera utilisée pour répartir les résultats des deux classes et établir les résultats séparés de chaque catégorie.

Une compétition de contre la montre BMX est composée de 2 phases: la qualification en contre la montre et la superfinale de contre la montre. Chaque phase est constituée d'une course. Le nombre de coureurs qualifiés pour la superfinale de contre la montre dépend du nombre de coureurs inscrits dans chaque catégorie. La superfinale de contre la montre constitue la dernière phase et établit les résultats du contre la montre.

24+ Inscriptions	top 16 en superfinale de contre la montre
16-23 Inscriptions	top 8 en superfinale de contre la montre
12-15 Inscriptions	top 6 en superfinale de contre la montre

Lorsqu'il y a moins de 12 inscriptions, la phase de qualification en contre la montre peut servir à établir les résultats du contre la montre. Dans ce cas, la superfinale de contre la montre ne sera pas disputée.

(texte modifié aux 1.07.12; 1.10.13)

Les essais

- 6.1.015** Aucun coureur n'est autorisé à s'entraîner sur la piste le jour de la compétition tant qu'il n'a pas été inscrit officiellement et confirmé pour la course en tant que coureur licencié. Quel que soit le type de course de BMX, des essais officiels doivent être organisés avant le début des compétitions. Des temps spécifiques d'entraînement sont alloués à chaque catégorie ou autre groupe désigné. Il sera alloué à chaque groupe un temps

minimum permettant à tous ses coureurs de réaliser au moins quatre tours avec des départs à la grille.

A la fin des essais, le président des commissaires pourra convoquer une réunion des chefs d'équipes, si nécessaire. Le but de cette réunion est d'informer les chefs d'équipes de toute réglementation supplémentaire qui pourrait être applicable à la course et de donner des instructions complémentaires concernant l'organisation générale de la course.

(texte modifié au 1.07.12)

Déroulement de la course

6.1.016 Le déroulement de la course sera établi conformément aux procédures fixées à l'annexe 1.

Le programme de la course et son ordre de déroulement seront affichés sur le tableau d'information sur des listes de départ. Les listes de départ sur le tableau d'information doivent indiquer:

- 1 Le nom de chaque coureur, le code UCI, le pays et le numéro de plaque;
- 2 Le numéro de la course;
- 3 Le type d'épreuve à laquelle le pilote va participer et pour quelle phase de la compétition il peut se qualifier;
- 4 Les couloirs qui sont affectés pour chaque race.

Transferts et décompte des points

6.1.017 Un coureur qui ne prend pas le départ d'une manche sera enregistré comme non-partant (DNS). Un coureur se verra attribuer 2 points de plus que le nombre de coureurs listés sur la liste de départ afin de déterminer sa capacité de transfert.

S'il manque plus d'une manche, le coureur ne pourra pas être qualifié. Le système de transferts est expliqué à l'annexe 1.

En cas d'ex æquo à la fin des trois manches pour le transfert ou pour une remise de récompense, les coureurs seront départagés par la meilleure position dans les manches précédentes. Ensuite, ils seront départagés comme suit:

- A. Dans l'ordre descendant 3e, 2e et 1er résultat final des manches;
- B. Le cas échéant, selon les résultats du contre la montre.
- C. Classement UCI

(texte modifié au 1.07.12)

6.1.018 Dans chaque manche dans laquelle il court, un coureur reçoit un nombre de points égal à sa position finale dans la course, le coureur finissant premier recevant un point et ainsi de suite jusqu'au coureur situé à la huitième place qui recevra huit points. Les coureurs ayant le nombre le plus réduit de points dans les manches seront qualifiés pour la prochaine étape de la compétition conformément aux règles déterminées à l'annexe 1. Dans la phase de qualification, les quatre coureurs finissant les premiers seront transférés à la prochaine étape de compétition.

Un coureur qui prend le départ mais qui ne termine pas une manche sera enregistré sous «N'a Pas Terminé» (DNF) et il recevra un nombre de points égal au nombre de coureurs ayant pris le départ. Ce coureur aura la possibilité d'être qualifié.

Un coureur qui prend le départ mais a été rétrogradé à la dernière place par le commissaire sera enregistré comme «rétrogradé» (REL) et recevra un nombre de points égal au nombre de coureurs ayant pris le départ, plus 2. Ce coureur aura la possibilité d'être qualifié.

Si un ou plusieurs coureurs ne prennent pas le départ de la finale, ils seront déclarés «non partant» (DNS).

Ordre de classement pour IRM (Invalid Race Method) :

- 1 DNF « N'a Pas Terminé »
- 2 REL « Rétrogradé »
- 3 DNS « Non Partant »

En cas de multiples DNF, REL et DNS, les ex-æquo de chaque groupe seront départagés selon l'ordre suivant:

- 1 Position dans la manche précédente;
- 2 Temps de la manche précédente;
- 3 Résultat du contre la montre.

(texte modifié aux 18.06.10; 1.02.11; 1.07.12; 1.10.13).

Systèmes de chronométrage

6.1.019 Les systèmes de chronométrage suivants seront utilisés pour les compétitions de BMX.

- 1 Photo finish. En utilisant ce système, l'ordre d'arrivée sera déterminé par un équipement en mesure de prendre au moins 1000 images par seconde.
- 2 Chronométrage avec des transpondeurs; Si ce système est utilisé: Les officiels de départ vérifieront la bicyclette de chaque coureur afin de confirmer que le transpondeur fourni a été attaché correctement. Toutefois, le coureur est seul responsable du positionnement correct du transpondeur pendant la course. Un opérateur de chronométrage sera responsable de l'enregistrement de la position sur la ligne d'arrivée de chaque coureur au moment où il franchira la ligne d'arrivée de chacune des courses et si un coureur ne finit pas la course (DNF), le président du collège des commissaires devra confirmer immédiatement le résultat final du coureur à l'opérateur de chronométrage.
- 3 Cellule de chronométrage;
- 4 Chronométrage avec un équipement de caméra vidéo sur la ligne d'arrivée. L'équipement de caméra vidéo sera installé de sorte à être aligné directement sur la ligne d'arrivée au niveau du sol ou directement au-dessus. La caméra vidéo aura une vue sans obstruction sur la ligne d'arrivée au niveau de la surface de la piste. La vision du champ arrière de la caméra sera vide afin de ne pas compliquer la clarté de l'enregistrement ni de perturber la visualisation au niveau de l'équipement du contrôle de l'enregistrement. En outre, il y aura une autre caméra vidéo en position « frontale » afin de faciliter l'identification du numéro du coureur. Dans chacune des phases précédentes, des possibilités de ralenti arrière et avant sont requises sur l'équipement. De même, les équipements seront en mesure de réaliser des enregistrements en couleur.
- 5 Commissaires de ligne d'arrivée. Au minimum 5 commissaires qualifiés de ligne d'arrivée seront responsables de l'enregistrement des positions finales de chacun des coureurs au moment où ils franchiront la ligne d'arrivée de chacune des courses. Les positions finales officielles de chacune des courses seront déterminées par la majorité simple des commissaires de ligne d'arrivée. Les résultats finaux officiels seront transmis au secrétaire du collège des commissaires pour enregistrement sur les feuilles de race.

6.1.020 Dans le cas où l'ordre d'arrivée est contesté, le système d'arrivée utilisé pourra être consulté selon l'art. 1.2.103.

Détermination des couloirs sur la grille de départ

6.1.021 Les positions sur la grille de départ pour les manches seront déterminées conformément à la règle déterminée à l'annexe 2 et elles seront indiquées sur les listes de départ.

Les positions sur la grille de départ pendant les manches de qualifications (1/32, 1/16, 1/8, 1/4 et 1/2 finales dépendent du nombre de participants) et la finale seront déterminées conformément à ce qui suit:

- A. Par répartition selon le temps du tour précédant (le coureur le plus rapide a le premier choix de la grille de départ);
- B. Par le résultat de la manche précédente (le premier coureur a le premier choix de la grille de départ).

Tous les coureurs doivent partir de leur position déterminée sur la grille de départ. Un coureur qui ne respecte pas le couloir qui lui a été assigné sera disqualifié.

Il relève de la responsabilité de chaque coureur de se trouver en pré-grille et sur la grille de départ aux moments appropriés. Tout coureur ne respectant pas le délai pour la détermination des couloirs indiqué par l'officiel de pré-grille perdra l'opportunité de choisir sa position sur la grille de départ et choisira sa position en dernier.

Dans le cas où une manche doit être recourue, les positions de départ resteront les mêmes que celles déterminées précédemment.

(texte modifié aux 30.01.09; 1.02.11; 1.07.12).

Départ

6.1.022 Une course de BMX sera lancée par l'intermédiaire d'un système de départ à boîte vocale.

En cas d'utilisation combinée d'une grille de départ contrôlée électroniquement et d'un système de départ par boîte vocale, les commandes enregistrées dans la boîte vocale seront les suivantes:

- A. Étape 1: «Ok riders random start». Le starter prolongera l'étape 1 de l'appel jusqu'à ce qu'il soit convaincu que le départ peut être donné en toute sécurité. C'est à ce moment seulement qu'il activera le système de départ par boîte vocale. Les commandes enregistrées de la boîte vocale seront les suivantes:
- B. Étape 2: «Riders ready»;
- C. «Watch the gate»;

Pour des raisons de sécurité, le bouton stop peut être appuyé à tout moment (jusqu'à la fin de l'étape 2).

Les exigences relatives à la boîte vocale et au système électronique de départ sont décrites dans l'annexe 3.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

Conduite sur piste

6.1.023 Les coureurs qui se sont inscrits pour la compétition et qui ont confirmé leur participation lors de la confirmation des partants sont les seuls coureurs autorisés à courir ou à s'entraîner sur une partie quelconque de la piste pendant les jours de la compétition.

Le collège de commissaires est l'autorité finale pendant toute compétition et il dispose du droit d'appliquer une pénalité à tout concurrent, parent, spectateur ou chef d'équipes dans l'intérêt de la sécurité ou par suite de violation des règles.

Si une course est arrêtée par les commissaires avant sa fin, les coureurs engagés dans la course doivent retourner immédiatement à la ligne de départ et attendre des instructions.

Un nouveau départ sera donné par le président du collège des commissaires ou une personne désignée par lui. Un nouveau départ d'une manche de qualification, d'un tour qualificatif ou d'une finale n'aura lieu que si, de l'avis du président du collège des commissaires, le déroulement de la course a été affecté négativement par une interférence lors de la procédure de départ, par une interférence de la part d'un

spectateur ou par un autre phénomène externe.

Si un coureur tombe ou qu'il est forcé de s'arrêter par suite d'un problème mécanique pendant une course, il est de sa responsabilité de s'écarter avec sa bicyclette de la piste afin de gêner le moins possible les autres coureurs. Si un coureur ne peut pas ou ne se relève pas après une chute, il ne pourra être déplacé que par les assistants de premiers secours ou avec l'autorisation d'un médecin qualifié.

Aucune utilisation de communication radio ou d'autre instrument de communication à distance par les concurrents n'est autorisée.

(texte modifié au 1.07.12)

Arrivée

6.1.024 L'arrivée d'un pilote est prononcée lorsque le pneu de la roue avant rencontre le plan vertical relevé depuis le bord avant la ligne d'arrivée. Conformément à l'article 1.2.109 la bicyclette et le coureur doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Dans les compétitions de BMX, différents systèmes de chronométrage sont utilisés conformément à l'art. 6.1.019. Dans l'éventualité où plusieurs systèmes seraient utilisés au cours de la course, ils s'appliqueront conformément à l'ordre de priorité suivant:

- A. Pour contre la montre;
 - 1 Cellule de chronométrage;
 - 2 Transpondeurs de chronométrage tels que mentionnés à l'art. 6.1.019.
- B. Pour les manches de qualification et finales;
 - 1 Photo finish ou cellule de chronométrage;
 - 2 Transpondeurs de chronométrage tels que mentionnés à l'art. 6.1.019;
 - 3 Caméras vidéo;
 - 4 Commissaires de ligne d'arrivée.
- C. Sélection pour la grille de départ;
 - 1 Transpondeurs de chronométrage tels que mentionnés à l'art. 6.1.019;
 - 2 Photo finish ou cellule de chronométrage.

Dans le cas où un système de chronométrage spécifique serait requis par les règles de l'UCI, un tel système de classement doit être mis en place et les autres systèmes à priorité inférieurs ne sont pas nécessaires.

L'utilisation d'équipements de caméras vidéo est obligatoire pour toutes les courses internationales de BMX.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

6.1.025 Dans une finale, au moins deux coureurs doivent franchir la ligne d'arrivée pour que la course soit validée.

Au cas où la course ne serait pas déclarée valide, un nouveau départ avec un minimum de trois coureurs sera effectué dans les 15 minutes. En l'absence de nouveau départ, les temps ou les résultats de la demi-finale seront déclarés comme valables pour le résultat de la finale.

En cas d'annulation avant les finales, les résultats obtenus lors des phases précédentes seront déclarés résultats finaux.

(texte modifié aux 30.01.09; 1.10.13)

§ 5 Circuit de compétition

Drapeaux de piste

6.1.026 Des drapeaux des couleurs listées ci-dessous peuvent être utilisés par les officiels de piste comme moyens de communication entre eux et vis-à-vis des coureurs sur la piste. Le drapeau rouge doit être utilisé par un des commissaires de piste.

Ces drapeaux ont les significations suivantes:

- DRAPEAU VERT: la piste est dégagée et le départ peut être donné.
DRAPEAU JAUNE: la piste n'est pas dégagée et les coureurs doivent rester sur la grille de départ.
DRAPEAU ROUGE: les coureurs sur la piste doivent s'arrêter immédiatement et retourner à la grille de départ pour y attendre des instructions complémentaires.

(texte modifié aux 1.02.11; 1.10.13)

Piste de BMX

- 6.1.027** La piste doit former une boucle compacte dont la longueur sur sa ligne médiane est comprise entre 300 et 400 mètres.

La piste doit avoir une largeur minimale de 10 mètres à son début et elle ne doit pas être d'une largeur inférieure à 5 mètres à tout point de son parcours.

Butte de départ

- 6.1.028** La butte de départ doit avoir une largeur de 10 mètres minimum et avoir une hauteur d'au moins 1,5 mètre, de préférence 2,5 mètres, au-dessus du niveau de la première ligne droite.

La longueur de la butte allant de la grille de départ au niveau du sol doit être d'une longueur minimum de 12 mètres.

(texte modifié au 1.07.12)

Grille de départ

- 6.1.029** La grille de départ doit avoir une largeur de 7,3 mètres au minimum pour toutes les courses BMX enregistrées au calendrier BMX UCI.

La grille en position relevée à partir du plan de la butte de départ aura une hauteur de 50 cm au moins et devra faire un angle maximum de 90 degrés par rapport à la pente de départ côté couloirs. Les positions de départ 1 à 8 doivent être marquées clairement sur la grille.

Les grilles contrôlées électroniquement doivent être utilisées dans toutes les courses BMX au calendrier BMX UCI, elles doivent être dotées d'un système de feux de départ de couleur approprié et installé de sorte à être parfaitement visible depuis toutes les positions de départ sans désavantager un coureur quelconque qui se trouverait en position «coureurs prêts». En cas de panne du système de lâcher de grille, la grille sera placée en position ouverte.

L'utilisation d'un système de boîte vocale est obligatoire pour toutes les courses autorisées par l'UCI conformément à l'annexe 3.

Si un système de chronométrage à transpondeurs est utilisé, il doit être activé, et le décompte de temps doit commencer au moment où le mécanisme de départ de la grille est activé, provoquant la chute de la grille.

(texte modifié au 1.10.13)

Première ligne droite

- 6.1.030** La première ligne droite aura une longueur minimum de 40 mètres.

Il est recommandé de ne pas placer le bas de la pente avant le premier obstacle à moins de 35 mètres de la ligne de départ ni à moins de 20 mètres de l'entrée du premier virage. Néanmoins, sur les pistes conçues spécialement pour des coureurs de haut niveau, la distance entre la grille de départ et le premier obstacle peut être inférieure.

Premier virage

- 6.1.031** Le premier virage peut aller dans les deux directions et sera suffisamment relevé pour permettre une entrée et une sortie sûres à la vitesse de la course pour tous les coureurs, quel que soit leur âge.

Au premier virage, la piste doit faire au moins 6 mètres de large. Cette mesure s'effectue sur une ligne allant de l'intérieur du virage au sommet du virage relevé.

Virages et obstacles

- 6.1.032** La piste aura un minimum de 3 virages.
La piste aura une largeur minimum de 5 mètres dans chacun des virages.

Tous les obstacles sur la piste doivent être construits en tenant compte de la sécurité de tous les coureurs quel que soit leur âge. Lors de la conception des obstacles prévus pour constituer un défi spécifique aux concurrents plus âgés, une attention doit être vouée à la capacité des plus jeunes coureurs en compétition. Sur la première ligne droite, la distance minimale entre deux obstacles sera de 10 mètres. Un obstacle est défini par sa pente avant et arrière et il peut être un obstacle unique, double, triple ou à multi-sauts. Il peut s'agir d'un obstacle multiple comportant quatre bosses et plus.

Les tracés des pistes peuvent comprendre des sections réservées seulement pour les catégories de niveau Championnat. Ces sections peuvent présenter des obstacles qui sont plus difficiles intrinsèquement que ceux se situant sur le circuit principal de la piste.

Marquages de la piste

- 6.1.033** Les limites de la piste, y compris celles des sections réservées aux catégories de niveau Championnat, doivent être marquées clairement par des lignes blanches.
(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

Clôtures

- 6.1.034** Afin de placer une barrière entre les participants à la course et les spectateurs, la piste doit être protégée par une clôture de périmètre qui ne sera pas placée à un point inférieur à 2 mètres de la piste de compétition.

La clôture sera construite en matériau tel que du treillis en plastique, capable d'absorber l'impact d'un coureur quelle que soit sa taille le heurtant à la vitesse de la course.

Ligne d'arrivée

- 6.1.035** La piste doit disposer d'une ligne d'arrivée clairement marquée afin d'indiquer le point où les concurrents seront classés, conformément à l'article 1.2.099. Toute bannière s'étendant à travers la piste au-dessus de la ligne d'arrivée ou ailleurs tout au long du parcours doit avoir une élévation suffisante au-dessus du niveau de la piste afin d'éviter toute interférence avec les coureurs qui passent au-dessous.
Tous les commissaires de la ligne d'arrivée opéreront dans une zone immédiatement adjacente à la ligne d'arrivée, ce qui leur permettra d'avoir une vision claire et dégagée des coureurs au moment où ceux-ci traversent la ligne.

§ 6 Aménagements autour de la piste

- 6.1.036** Les fédérations nationales et les organisateurs désirant l'agrément de l'UCI pour une compétition doivent être en mesure de démontrer à l'UCI que les installations

proposées pour l'épreuve répondent aux spécifications contenues dans le présent chapitre.

Pré-grille

- 6.1.037** Une zone de préparation consistant en dix couloirs numérotés de 1 à 10 sera installée à proximité de la butte de départ. Les coureurs s'y rassembleront conformément aux instructions données par les commissaires.

Zone réservée aux équipes

- 6.1.038** Une zone où les coureurs peuvent se rassembler entre les courses sera créée et elle sera marquée clairement à proximité de la pré-grille.

- 6.1.039** [article abrogé au 1.02.12]

Zone d'annonce

- 6.1.040** Un emplacement doit être réservé au speaker de la course, de préférence sur une plate-forme au-dessus de la piste, un lieu qui permette au speaker d'avoir une vue claire et dégagée de la piste.
(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

Tableaux d'affichage

- 6.1.041** Des tableaux d'affichage et/ou des écrans déroulants, bien construits et résistants aux intempéries, seront installés pour l'affichage des feuilles de race /résultats de la course. Ils seront placés dans un minimum de 3 endroits différents tels que le parc fermé, l'emplacement réservé aux chefs d'équipe et la pré-grille. Un revêtement en plastique transparent doit être disponible pour couvrir les tableaux d'affichage et/ou les écrans déroulants en cas de pluie.

Bureaux administratifs et de course

- 6.1.042** Le contrôle des inscriptions et de la course doit être installé dans un bureau situé à proximité de la piste et qui soit d'une taille suffisante pour traiter la quantité de coureurs de manière correcte. Toute instruction affichée dans ce bureau doit être rédigée à la fois en anglais et dans la langue du pays hôte.

Sonorisation

- 6.1.043** Le système de sonorisation doit permettre de faire entendre la voix du speaker dans toutes les parties de la piste, dans le parc fermé et la pré-grille. Les annonces doivent être faites à la fois en anglais et dans la langue du pays hôte.

Parking et installations pour les spectateurs

- 6.1.044** Il y a lieu de prévoir des parkings de taille suffisante à proximité de la piste selon le nombre de participants prévu. Pendant les jours de course, les parkings doivent être dotés de personnel en quantité suffisante pour assurer le flux régulier de véhicules et le parking systématique des véhicules.

Il y a lieu de prévoir des installations pour les spectateurs comprenant des tribunes, des toilettes et un service d'alimentation selon les chiffres définis ci-après:

- courses internationales de BMX: 3000 spectateurs;
- championnats continentaux de BMX: 5000 spectateurs;
- courses de coupe du monde de BMX supercross: 3000 spectateurs;
- championnats du monde de BMX: 7000 spectateurs;
- jeux olympiques: 7500 spectateurs.

(texte modifié au 1.07.12)

Courses indoor

- 6.1.045** Les courses de BMX en salle peuvent être organisées sur des pistes réalisées en terre, en bois ou en béton, les obstacles étant construits en matériaux similaires. Les règles figurant dans cette section s'appliquent également aux courses indoor.

§ 7 Officiels de compétition

- 6.1.046** Le règlement de l'UCI précise de quelle manière une course de BMX sera organisée. Tous les officiels participant à une course doivent être totalement familiers avec le règlement général de l'UCI et tout règlement particulier à l'épreuve. En acceptant leur poste, tous les officiels de la compétition sont liés définitivement par de tels règlements.

Généralités

- 6.1.047** Toute compétition de BMX doit être encadrée par un nombre suffisant de commissaires et d'officiels qualifiés, incluant au minimum 1 commissaire international de l'UCI afin d'assumer toutes les responsabilités et d'accomplir les différentes tâches telles que définies dans cette section. Les repas seront fournis aux commissaires.

Collège des commissaires

- 6.1.048** Le collège des commissaires sera désigné conformément à l'art. 1.2.116. Le collège des commissaires est l'autorité suprême de toute compétition et a le droit d'imposer une pénalité à tout concurrent ou manager d'équipe pour des raisons de sécurité ou pour une infraction à ces règles, selon les directives fournies aux articles 6.1.092 et suivants, ainsi que dans le Titre 1 du Règlement UCI.

Le président du collège des commissaires en est le chef et supervise les autres commissaires. Le président du collège des commissaires s'acquittera de ses fonctions depuis un emplacement lui permettant de voir le plus clairement possible l'ensemble de la piste, afin de superviser l'épreuve avec l'aide des autres commissaires.

L'adjoint au président du collège des commissaires assistera le président du collège des commissaires dans l'accomplissement de ces tâches et représentera le président du collège des commissaires lorsqu'il ne sera pas disponible.
(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

Secrétaire du collège des commissaires

- 6.1.049** Le secrétaire du collège des commissaires est responsable de l'inscription et du classement de tous les coureurs à la compétition, du traitement et de l'affichage des feuilles de race et du traitement des résultats (à la fois les résultats manches qualificatives et diverses finales). Le secrétaire du collège des commissaires sera assisté par un nombre suffisant d'administrateurs tels que décrits à l'art. 6.1.053.
(texte modifié au 1.02.12)

Commissaires de course

- 6.1.050** Les commissaires de course ont la responsabilité d'assurer l'application de toutes les règles qui régissent une épreuve quelle qu'elle soit.
Les commissaires de course doivent avoir les qualifications suivantes:
- A. Ils doivent parler couramment anglais ou avoir à disposition des interprètes en langue anglaise;
 - B. Ils ne peuvent pas être ni directeurs ni cadres de l'UCI;
 - C. Tous les commissaires de course doivent porter des vêtements distinctifs de sorte à ce qu'ils soient facilement identifiables par les concurrents et les chefs d'équipe;

D. Chaque commissaire de course aura une position clairement définie sur la piste.

Commissaires de ligne d'arrivée

6.1.051 Au cas où les arrivées sont prises par les commissaires de ligne d'arrivée, ils agiront comme décrit à l'art. 6.1.019.

Au cas où un autre système de classement serait utilisé, les obligations et les conditions de désignation sont déterminées par les art. 1.2.119 à 1.2.121.

Commissaire au départ

6.1.052 Le commissaire au départ est responsable du départ de chaque course. Le starter actionne la grille de départ et effectuera toutes les autres actions requises et appropriées afin de veiller à ce que chaque course possède un départ sûr et loyal. Le starter peut demander au président du collège des commissaires à ce qu'un coureur qui l'empêche de faire son travail soit pénalisé. Si un système de chronométrage avec des transpondeurs est utilisé, le starter doit d'abord s'assurer avec l'officiel de pré-grille de tout coureur qui ne se présenterait pas à la grille de départ et s'assurer ensuite que l'opérateur du système de chronométrage et son équipement soient prêts avant de lancer la procédure de départ d'une course.

(texte modifié au 1.02.12)

Personnel

6.1.053 Les officiels et le personnel ci-après sont désignés par les organisateurs ou les fédérations nationales.

- 1 OFFICIELS DE GRILLE – Les officiels de grille doivent vérifier que les coureurs sont dans le bon couloir (conformément aux feuilles de race) avant le départ de chaque course. Ils doivent également vérifier que l'équipement des coureurs est correct. Les arbitres de grille doivent signaler au président du collège des commissaires tout coureur dont l'équipement ne serait pas conforme aux règles de l'UCI.
- 2 OFFICIELS DE PRÉ-GRILLE – Les officiels de pré-grille ont pour responsabilité de diriger les coureurs dans les couloirs leur étant assignés. Ils annoncent chaque numéro de course, la catégorie d'âge et le nom de chaque concurrent dans chacune des courses. Les délais pour la détermination des couloirs doivent être clairement communiqués par les officiels de pré-grille. Un nombre approprié de copies des feuilles de race doivent être disponibles pour l'officiel senior de pré-grille.
- 3 OFFICIELS DE COURSE – Les officiels de course sont responsables de la surveillance de la conduite des coureurs sur la piste; ils notifient aux autres arbitres les conditions de la piste qui peuvent requérir leur attention. Le président du collège des commissaires déterminera le nombre d'officiels de course nécessaires à l'épreuve. Les officiels de course seront positionnés tout au long de la piste. Les officiels de course prendront des notes sur les éventuelles infractions aux règlements ou incidents dont ils sont les témoins. Ces notes seront remises au président du collège des commissaires à sa demande.
- 4 OFFICIELS DE CONTRÔLE DE LA LIGNE D'ARRIVÉE – Les officiels de la ligne d'arrivée sont responsables du contrôle du passage des coureurs et des autres personnes dans et en dehors de la zone de la ligne d'arrivée. Ils seront placés à chacun des points d'accès ou de sortie de la zone de la ligne d'arrivée et ils empêcheront l'accès des parents, des chefs d'équipes et des spectateurs sauf lorsque des urgences médicales requerront leur présence. Les officiels de la zone d'arrivée seront également responsables du maintien de l'ordre entre les coureurs

qui attendent dans la zone d'arrivée.

5 ADMINISTRATEURS

A. Les administrateurs en charge des inscriptions seront responsables des opérations suivantes:

- Réception et contrôle des inscriptions par rapport aux règlements de la course;
- Elaboration de la liste des engagés et répartition dans chaque catégorie de course.

B. Les administrateurs des feuilles de race sont responsables du montage des feuilles de race dans chaque catégorie sur la base de 8 pilotes par manche.

C. Les officiels de feuilles de race sont responsables de l'affichage des feuilles de race sur les tableaux. Ces feuilles sont affichées par catégorie d'âge avec chaque numéro de course clairement visible.

6 OPÉRATEUR DU CHRONOMÉTRAGE AVEC TRANSPONDEURS – L'opérateur du chronométrage est responsable du réglage et du fonctionnement du système de chronométrage ainsi que de la transmission aux administrateurs en charge des résultats de la position du coureur sur la ligne d'arrivée pour un affichage sur les feuilles de race.

7 SPEAKER DE PISTE – Le speaker de piste a la responsabilité de réaliser les annonces formelles relatives à la compétition et d'informer les coureurs, les spectateurs, les commissaires et les officiels de tous changements dans le programme des courses.

8 PERSONNEL DE SÉCURITÉ – L'organisateur hôte fournira un personnel de sécurité en nombre suffisant pour veiller à la sécurité des coureurs comme à celle des spectateurs. Ces personnels porteront des vêtements distincts ou tout autre objet avec lequel ils pourront être rapidement identifiés.

9 PREMIERS SECOURS – Au moins une ambulance et une quantité suffisante de personnel de premiers secours y compris un médecin qualifié seront présents pendant toute la durée des essais et de la course. En vertu de l'article 1.2.067, l'organisateur doit désigner un ou plusieurs docteurs afin de donner des soins médicaux aux coureurs. L'ambulance et le personnel de premiers secours doivent être dans l'enceinte près de la piste. Une issue de sortie dégagée pour l'ambulance à travers le public doit être disponible et accessible tout au long de l'épreuve. Aucun essai ni aucune course ne peuvent avoir lieu sans la présence de services médicaux appropriés.

10 DIRECTEUR DE COURSE - Le directeur de course qui est désigné par l'organisateur est responsable de ce qui suit, avec l'aide des commissaires:

- A. établir et faire appliquer un horaire des courses;
- B. définir une liste des commissaires, des officiels et du personnel administratif en quantité suffisante par rapport à la taille de l'épreuve;
- C. mettre en place l'équipement nécessaire pour diriger une course;
- D. s'assurer que les trophées et autres récompenses soient présents et vérifier l'organisation des cérémonies protocolaires.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

§ 8 Vêtements et équipement de sécurité

Inspection

- 6.1.054** Avant les essais officiels, avant le départ ou pendant le déroulement de toute compétition ou épreuve, le coureur, sa bicyclette, son casque et ses vêtements peuvent faire l'objet d'une inspection par les commissaires afin de vérifier si l'équipement est conforme à ce règlement. L'UCI n'émet aucune recommandation et/ou ne procède à aucune déclaration d'opinion sur l'adaptabilité à la compétition de toute bicyclette, vêtement, équipement de sécurité ou autre accessoire qui pourrait être examiné au cours de cette inspection.

Tout coureur dont l'équipement serait peu sûr de l'avis des commissaires, que ce soit parce qu'il ne peut se conformer à une clause spécifique de ce règlement ou pour une autre raison, ne sera pas autorisé à courir sur la piste. Tous les coureurs doivent porter des tenues reconnaissables, par leur style et leur aspect général, comme tenues typiques de BMX et, de ce fait, distinctes des tenues des autres disciplines cyclistes.

Tout coureur qui ne se conforme pas à la totalité des instructions qui lui ont été données par les commissaires en ce qui concerne son équipement ne sera pas admis à participer à quelque épreuve que ce soit et pourra être rétrogradé ou disqualifié par le président du collège des commissaires.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.10.13)

Casque et protections

- 6.1.055** Les casques doivent recouvrir entièrement le visage et être équipés d'une visière de 10 centimètres au minimum (casque intégral). Le casque doit être attaché pendant la compétition. Les casques à visage ouvert ne sont pas autorisés.

L'UCI recommande fortement aux coureurs de porter les protections suivantes :

- Protection dorsale, protège-coude, protège-genou et protège-épaule en matière rigide.
- Protection des vertèbres cervicales.

(texte modifié au 1.02.12)

Maillot

- 6.1.056** Le maillot est à manches longues, de forme ample, les manches vont jusqu'aux poignets des coureurs.

Les éléments suivants ne sont pas autorisés sur les maillots de BMX:

- Lycra
- Fermetures éclair au-dessus de la taille
- Poches arrière
- Maillot de cyclisme sur route/piste

Le maillot doit être rentré dans le pantalon avant le départ, afin de ne pas causer d'interférences.

Chaque coureur qui aura reçu un numéro permanent UCI (comme indiqué au § 10) et les coureurs avec un numéro mondial de 1-8, doivent apposer leur numéro sur le maillot conformément aux principes suivants:

- A. La couleur du numéro doit présenter un contraste élevé avec la couleur du fond;
- B. La distance entre les chiffres doit être de 1,5 cm;
- C. La hauteur minimum du chiffre doit être de 20 cm;
- D. La largeur des chiffres doit être de:
 - minimum 10 cm pour les nombres à un chiffre;
 - minimum 20 cm pour les nombres à deux chiffres;
 - minimum 25 cm pour les nombres à trois chiffres;
- E. Il doit y avoir un minimum de 5 cm d'espace sans publicité autour du nombre;

F. Comme option, il peut apposer son nom de famille entre les épaules, au-dessus du numéro.

Seuls les coureurs Elite ayant reçu de l'UCI un numéro de carrière permanent ou les coureurs Elite portant un numéro mondial de 1 à 8, peuvent imprimer un numéro de carrière permanent ou un numéro mondial de 1 à 8 au dos du maillot. Aucun numéro ne doit être imprimé au dos des maillots des coureurs sans numéro de carrière permanent.

Conformément à l'article 1.3.059, tout coureur engagé aux championnats du monde de BMX (niveaux Championnat, Challenge et Masters) et aux championnats continentaux (niveau Championnat) doit porter un maillot national BMX correspondant aux maillots des ressortissants de son pays. La seule variation autorisée est la publicité sur le maillot. Le maillot national doit être porté en toutes circonstances: lors des compétitions, durant les cérémonies de remise de prix, les conférences de presse, les interviews télévisées, lors des séances de signature d'autographes et en toutes autres occasions tout au long de l'épreuve qui exigent une bonne présentation devant les médias et le monde extérieur.

(texte modifié aux 1.07.12; 1.10.13)

- 6.1.056** Le maillot de l'équipe nationale est régi par les articles 1.3.056 et suivants.
bis Le maillot de champion du monde doit être approuvé par l'UCI et est régi par les articles 1.3.060 et suivants.
 (article introduit au 1.02.12; texte modifié au 1.07.12)

Pantalon

- 6.1.057** Le pantalon doit être long, ample et fabriqué en matériau résistant à la déchirure.

Les pantalons courts et amples fabriqués en matériau résistant à la déchirure sont autorisés s'ils sont utilisés avec une protection du genou et du tibia avec une surface rigide qui s'étend de la protection du genou jusqu'au tibia, recouvrant ce dernier complètement, ou jusqu'au-dessus de la cheville. Le lycra n'est pas autorisé sauf utilisation sous les pantalons et pour couvrir les protections des genoux.

Les pantalons doivent être constitués d'une seule pièce séparée du maillot à la taille. Les éléments suivants ne sont pas autorisés sur les pantalons de BMX:

- Combinaisons moulantes
- Pantalons près du corps qui doivent être étirés pour recouvrir toute la surface des jambes
- Pantalons en lycra
- Pantalons d'athlétisme/de jogging
- Cuissards de cyclisme de route/piste
- Denim/Jeans

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12; 1.10.13)

- 6.1.058** [article abrogé au 1.02.12]

Gants

- 6.1.059** Les doigts des gants doivent recouvrir complètement les bouts des doigts des coureurs.
 (texte modifié aux 1.02.10; 1.07.12)

- 6.1.060** Il est interdit d'ajouter tout accessoire aérodynamique sur les équipements personnels.

Les caméras sont interdites pour les manches de qualification et les finales. Les

coureurs sont responsables de la fixation des caméras et ceci doit être fait de façon à éviter tout danger. L'UCI peut décider d'autoriser les caméras en finale, mais uniquement pour les besoins d'une société de production TV. Les fixations en métal/permanentes pour attacher les caméras sont interdites, le ruban adhésif et le Velcro sont permis.

(texte modifié au 1.02.12)

6.1.061 [article abrogé au 1.02.12]

§ 9 Bicyclette

6.1.062 Toutes les bicyclettes utilisées pour la compétition doivent répondre aux spécifications générales contenues dans ce chapitre.

Cadre

6.1.063 Le cadre de la bicyclette doit présenter une solidité suffisante pour résister aux rigueurs de la pratique du BMX. Le cadre ne doit pas comporter de craquelures, ni de torsion, les soudures doivent être exemptes de toute déficience.

Les accessoires aérodynamiques, les protections de la chaîne, les béquilles latérales, les garde-boue, les accessoires en métal tels que les réservoirs d'essence simulés, les écrous papillon, tout équipement superflu soudé ou fixé mécaniquement tel que des barrettes de protection de chaîne, des réflecteurs montés sur le cadre et tout autre objet pointu et perforant sont interdits.

Les axes des roues ne peuvent pas dépasser les écrous du moyeu de plus de 5 mm. Tous les composants, accessoires et autres parties doivent être fixés fermement à la bicyclette.

Roues

6.1.064 Les bicyclettes avec des roues de 20" ne peuvent être utilisées que dans les catégories standards (20"). Les cruisers ne peuvent être utilisés que dans la catégorie cruiser.

A l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous, toutes les bicyclettes de type standard 20" doivent être équipées des roues correspondantes qui présentent un diamètre de 20". Le diamètre total des roues avec les pneus gonflés ne doit pas dépasser 22 1/2" (57 cm).

Le diamètre total des roues de type cruiser avec les pneus gonflés doit mesurer au minimum 22 1/2" (57 cm) et le diamètre total des roues, pneus gonflés, ne doit pas dépasser un diamètre de 26".

Les bicyclettes des coureurs âgés de 6 ans et moins peuvent être équipées de roues d'un diamètre inférieur à 20".

Les roues doivent comporter tous les rayons pour lesquels les moyeux et les jantes sont prévus. Les rayons doivent avoir une tension correcte et les supports de moyeu doivent être ajustés afin d'éliminer tout jeu notable. Les roues à disque ne sont pas autorisées, les roues doivent être ouvertes. Les pneus doivent être réalisés en une seule pièce et avoir un relief suffisant permettant une bonne accroche sur la piste.

Les pneus doivent être gonflés à une pression suffisante qui permette une pratique du BMX en toute sécurité dans les conditions de course.

Les moyeux à dégagement rapide ne sont pas recommandés, ils peuvent être utilisés si les leviers de dégagement sont scotchés ou placés dans la position verrouillée.

Guidons

- 6.1.065** La largeur maximum des guidons, à la fois sur les bicyclettes standards et les cruisers, est de 74 cm (29").
La hauteur maximum des guidons, à la fois sur les bicyclettes standards et les cruisers, est de 30 cm (12").
Les poignées de guidon sont obligatoires et elles doivent couvrir intégralement les embouts des guidons.
Les guidons présentant des craquelures ou torsions ne sont pas autorisés.

Le jeu de direction

- 6.1.066** La fourche doit tourner doucement dans le support sans résistance ni jeu excessif.
La tige de potence ne doit pas dépasser au-dessus de l'écrou du jeu de direction de plus de 5 mm si aucune marque indiquant la hauteur maximum n'est portée sur la tige, sinon respecter les instructions du fabricant.

Freins

- 6.1.067** Toutes les bicyclettes participant à la compétition doivent être équipées d'un frein arrière efficace qui doit fonctionner à main (frein à étrier).
Le câble du frein arrière doit être fixé au cadre.
Le frein avant est autorisé, il n'est pas obligatoire.
L'embout du levier de frein doit être arrondi ou recouvert de sorte à ne présenter aucun risque de blessure.
Toutes les extrémités de câbles ne doivent pas être effilochées et doivent être recouvertes afin d'éviter toute blessure.
(texte modifié au 1.02.12)

Selle

- 6.1.068** La monture de la selle doit être construite dans un matériau qui soit suffisamment résistant afin d'éviter la pénétration de la tige de la selle.
La tige de la selle doit être fixée au tube de la selle au moyen d'un collier de serrage.
Le bouton de fixation ne peut dépasser l'écrou de serrage de plus de 5 mm.

Manivelles, pédales et vitesses

- 6.1.069** Les manivelles sont autorisées sous la forme d'une pièce, de deux pièces ou de trois pièces. La longueur des manivelles est laissée libre.

Le jeu de roulement du pédalier doit être ajusté de manière à permettre aux manivelles de tourner sans résistance ni jeu notable.

Les pédales doivent être fixées de manière sûre aux bras des manivelles et ajustées de sorte à supprimer tout jeu le long de l'axe de la pédale. Les axes des pédales doivent être suffisamment solides pour résister aux rigueurs de la compétition.

Les pointes entourant, enrobant ou composant la pédale doivent fournir une accroche efficace sur les chaussures du coureur sans être coupantes ni provoquer un risque de blessure. Les cale-pieds ne sont pas autorisés. Les pédales à blocage automatique sont toutefois autorisées.

En cas d'utilisation de pédales à blocage automatique, le coureur doit être en mesure de démontrer sa capacité à engager et à dégager ses pieds des pédales lors de toute demande d'un officiel à un moment quelconque.

Les systèmes de changements de vitesses sont autorisés.

Les mousses de protection

6.1.070 Les mousses de protection suivantes, d'une épaisseur minimum de 1 cm, sont recommandées:

- A. Une mousse qui entoure la barre transversale du guidon;
- B. Une mousse qui entoure le tube supérieur du cadre;
- C. Une mousse qui couvre la potence.

Plaques à numéros

6.1.071 Pendant la compétition, les coureurs seront identifiés par le numéro d'identification, conformément aux art. 1.3.073 et 1.3.074.

Sans préjudice des clauses relatives au système de numérotation internationale permanent, les coureurs se verront attribuer un numéro au hasard lors de chaque course.

6.1.072 Chaque bicyclette participant à une compétition doit disposer d'une plaque à numéros fixée sur le devant du guidon. La partie supérieure de cette plaque à numéros ne peut pas dépasser la mousse de protection de la barre transversale du guidon. Les plaques à numéros doivent être en plastique ou d'un autre matériau similaire flexible.

Les coureurs doivent utiliser les couleurs des plaques et des numéros spécifiées pour la catégorie dans laquelle ils courent:

- 1 Hommes élite, femmes élite : plaque blanche, chiffres noirs;
- 2 Hommes junior, femmes junior : plaque noire, chiffres blancs.
- 3 Niveaux Challenge/Masters:
 - Hommes, garçons, masters: plaque jaune, chiffres noirs;
 - Femmes, filles: plaque bleue, chiffres blancs;
 - Cruisers: plaque rouge, chiffres blancs.

Si un système de photo finish est utilisé, chaque bicyclette participant à la compétition doit afficher une plaque à numéros latérale placée juste derrière le tube de direction. Le numéro sera noir sur fond blanc. La hauteur du chiffre doit être de 8 cm au minimum avec une largeur de 1 cm.

Dans toutes les courses de BMX agréées par l'UCI, un coureur doit porter le numéro qui lui a été accordé conformément aux règles figurant au paragraphe 10. Tout coureur qui ne portera pas le numéro correct ne sera pas enregistré.

Le fond de la plaque à numéros doit être exempt, pendant toute la durée de la compétition, de toute marque, autocollant ou autre obstacle à la lecture du chiffre. Les coureurs ne doivent pas couper, mutiler ou ajouter des autocollants ou des marques supplémentaires sur plaque à numéros si celle-ci est fournie par l'organisateur.
(texte modifié au 1.02.11)

§ 10 Système de numérotation internationale permanente des pilotes

6.1.073 Le système de numérotation internationale permanente des pilotes ne s'applique qu'à la catégorie hommes Elite et femmes Elite. Ce système permet aux coureurs de choisir pour eux-mêmes un numéro spécifique auquel ils auront un droit exclusif pendant toute leur carrière en élite.

Critères d'attribution des numéros

6.1.074 Tout coureur licencié en catégorie hommes Elite et femmes Elite est en droit de choisir un numéro de course valable durant toute sa carrière entre 10-999.

Ce numéro est attribué exclusivement au pilote et ne peut pas être utilisé dans une autre catégorie élite (y compris les catégories junior).

Ce numéro sera utilisé lors de toutes les courses internationales de BMX. Un numéro choisi restera attribué aussi longtemps que le coureur accumule des points UCI au cours de la saison et sera automatiquement attribué pour la saison suivante. Ce numéro sera à nouveau disponible lorsque le coureur termine la saison au 31 décembre sans points UCI. Un coureur n'ayant accumulé aucun point UCI en cours de saison jusqu'au 31 décembre doit renoncer à son numéro de carrière permanent et doit reposter sa candidature afin d'obtenir un numéro la saison suivante.

Une plaque à numéros avec fond blanc et chiffres noirs sera utilisée conformément à l'article 6.1.072.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

6.1.075 Les chiffres 1-8 sont réservés et seront attribués aux 8 finalistes des championnats du monde de BMX de l'année précédente et pourront être utilisés pour la prochaine saison. Un coureur qui peut choisir un chiffre entre 1-8 peut courir avec son chiffre des championnats du monde pour la saison jusqu'aux prochains championnats du monde. Son numéro permanent sera maintenu et non attribué à quelqu'un d'autre.

(texte modifié aux 1.02.11; 1.02.12; 1.07.12; 1.10.13)

Procédure

6.1.076 La fédération nationale soumettra une liste unique de tous ses coureurs désireux de se voir attribuer un numéro permanent, ceci avant la date fixée par l'UCI et avec le numéro désiré. Les informations suivantes devraient figurer dans le document :

- NOM DU COUREUR
- CODE UCI
- PLACE ACTUELLE AU CLASSEMENT
- 1^{er}, 2^e, 3^e choix de numéro

En cas de conflit de choix, les règles suivantes seront appliquées:

Le coureur occupant la meilleure place au classement UCI à la date limite d'inscription aura droit à choisir le premier (classement Elite en premier, puis junior).

L'UCI détient en dernier ressort l'autorité d'attribuer ces numéros sur la base de ces critères.

(texte modifié au 1.02.12)

§ 11 Répartition dans les feuilles de race

Principe général

6.1.077 REPARTITION DANS LES MANCHES SELON LE CLASSEMENT DES COUREURS DANS LE CLASSEMENT MONDIAL BMX UCI OU SELON LES COURSES CONTRE LA MONTRE

L'UCI pourra définir certaines compétitions internationales majeures dans les catégories Elite et Junior pour lesquelles un système de répartition des manches qualificatives est appliqué selon la base qui suit:

- Le classement des coureurs au dernier classement BMX UCI, conformément à l'article 6.1.078

- Une course contre la montre organisée séparément avant la compétition, conformément à l'article 6.1.079.
- Répartition au hasard
- Répartition selon les résultats des manches qualificatives

Pour l'instant, ces compétitions sont limitées aux championnats du monde (pour la catégorie 20" aux niveaux Elite et Junior uniquement) et aux épreuves de coupe du monde supercross BMX. La répartition des manches qualificatives selon le classement des coureurs au classement BMX UCI ou lors de courses contre la montre se fera selon le principe que les meilleurs coureurs au classement doivent éviter de se confronter avant la demi-finale et la finale selon l'exemple ci-dessous.

Exemple: 32 coureurs répartis entre 4 manches qualificatives de 8 coureurs (1 se réfère au coureur classé premier au classement UCI, 2 se réfère au coureur classé deuxième au classement UCI, 3 se réfère au coureur classé troisième au classement UCI, etc.) :

Manche 1	Manche 2	Manche 3	Manche 4
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13
17	18	19	20
24	23	22	21
25	26	27	28
32	31	30	29

Le transfert des coureurs se fera selon les dispositions de l'annexe 1, tout en respectant le système de classement dans les grilles de répartition ci-dessus.
(texte modifié aux 1.07.12; 1.10.13)

Répartition selon le classement UCI

6.1.078 La répartition dans les manches qualificatives conformément à la place des coureurs selon le classement BMX UCI s'établira selon le principe d'une liste descendante en zigzag de gauche à droite telle que définie à l'article 6.1.077.

Les positions à la grille de départ décrites à l'article 6.1.021.
(texte modifié au 1.07.12)

Répartition selon un contre la montre

6.1.079 La répartition sera établie selon un temps contre la montre (temps réalisé pendant la superfinale de contre la montre pour les coureurs ayant participé à la superfinale et temps réalisé pendant les qualifications de contre la montre pour les coureurs n'ayant pas participé à la superfinale de contre la montre) et le temps réalisé par le coureur sera enregistré immédiatement au passage de la ligne d'arrivée comme mentionné dans l'article 6.1.024.

La répartition en fonction de l'ordre d'arrivée du contre la montre sera établie selon le principe de l'article 6.1.077.

Les positions à la grille de départ décrites à l'article 6.1.021.
(texte modifié au 1.07.12)

Répartition par pays

- 6.1.080** Répartition dans les manches qualificatives selon le nombre de coureurs par pays. L'UCI appliquera un système de répartition dans les manches qualificatives pour toutes les catégories du niveau Challenge en fonction du nombre de coureurs engagés par pays dans chaque catégorie d'âge. Le montage des feuilles de race se fera selon le principe que des pilotes d'un même pays doivent éviter de se confronter dès les manches qualificatives.

Le système de répartition des coureurs après les manches qualificatives sera fait selon les dispositions de l'annexe 1, en respectant les grilles de répartition.
Les positions à la grille de départ décrites à l'article 6.1.021.
(texte modifié au 1.07.12)

- 6.1.081** [article abrogé au 1.07.12]

§ 12 Infractions, sanctions et appels

Section 1: Infractions

- 6.1.082** Tous les coureurs respecteront ces règles et suivront les instructions qui leur seront données par tout commissaire ou officiel en tout temps pendant la compétition. Chaque coureur se conduira en tout temps selon les idéaux du sport et s'abstiendra de toute conduite susceptible de nuire à la réputation de la pratique du BMX. L'usage d'un langage obscène ou grossier est interdit. Les coureurs faisant usage d'un tel langage seront sanctionnés par le collège des commissaires.
Les infractions spécifiées dans ce chapitre seront sanctionnées par le collège des commissaires selon les dispositions de l'article 6.1.092 et suivants.

- 6.1.083** Dans la mesure des besoins, les commissaires détermineront si l'infraction est volontaire ou non. Une infraction sera considérée comme volontaire dans la mesure où elle aurait pu être évitée.

Position du vélo sur la grille de départ

- 6.1.084** Au départ la roue doit rester plaquée contre la grille de départ et contre le sol. Le pilote ne doit pas bouger sa roue pendant les ordres du starter. Tous les coureurs prendront le départ à la place désignée sur la grille de départ.

Gêne intentionnelle en course

- 6.1.085** La gêne en course est une infraction complexe du fait que le BMX est un sport de contact. Les commissaires détermineront si elle est intentionnelle ou non. Si une gêne en course ou une infraction peut être évitée, mais a été commise, les commissaires peuvent la déclarer intentionnelle. Une gêne intentionnelle entre deux ou plusieurs coureurs sera sanctionnée selon les dispositions de l'article 6.1.092 et suivants.

Poussée volontaire hors de la piste

- 6.1.086** Un coureur ne doit pas pousser un autre coureur hors de la piste intentionnellement.

Retour sur la piste

- 6.1.087** Si pendant la course un pilote quitte involontairement la piste pour quelques raisons que ce soit, il doit y revenir le plus rapidement possible par le point d'accès le plus proche, sans gêner les autres concurrents ni couper la piste de façon à se créer un avantage.
(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

Contact

- 6.1.088** Un coureur ne doit pas empêcher volontairement la progression d'un autre coureur en le percutant afin d'en tirer un avantage ou d'en faire profiter un autre concurrent.

Obstruction dans le sprint final

- 6.1.089** Le coureur en tête sera en droit de choisir sa trajectoire sur la piste et dans les virages. Toutefois, dans le sprint final, le coureur en tête n'empêchera pas intentionnellement les autres coureurs de le dépasser. Le président du collège des commissaires sanctionnera une telle infraction selon les dispositions de l'article 6.1.092 et suivants.

Course en équipe

- 6.1.090** La course en équipe ou le fait d'aider d'autres coureurs à obtenir une meilleure position d'arrivée est interdit.

Interférence de la part de tiers

- 6.1.091** Les chefs d'équipe, les parents et les autres accompagnateurs des coureurs n'interféreront pas dans la course pour le compte d'une équipe ou d'un coureur.

Section 2: Sanctions

Sanctions

- 6.1.092** Sans préjudice des dispositions des titres 1 et 12 du règlement de l'UCI, le collège des commissaires pourra appliquer toute sanction prévue au présent chapitre contre un coureur ayant commis une des infractions mentionnées dans cette partie du règlement de l'UCI.

Avertissement officiel

- 6.1.093** Un coureur pourra recevoir un avertissement officiel verbal lors de certains mauvais comportements. Le premier avertissement donné à un coureur lors d'une compétition sera sans conséquence autre que l'avertissement lui-même; toutefois, un nouvel avertissement pour la même ou pour une autre infraction au cours de la même épreuve entraînera sa disqualification de la compétition.
Cet avertissement sera publié sur la liste des résultats et affiché sur les écrans d'affichages ou les feuilles de race affichées sur les tableaux par le secrétaire.
(texte modifié aux 1.07.12; 1.10.13).

Relégation

- 6.1.094** Un coureur pourra être classé à une autre place indépendamment de son résultat en finale et sera classé comme «rétrogradé» (REL) et recevra un nombre de points égal au nombre de coureurs ayant pris le départ, plus 2.
(texte modifié aux 30.01.09; 1.02.12; 1.07.12; 1.10.13).

Disqualification d'un coureur

- 6.1.095** Un coureur peut être disqualifié et, en conséquence, interdit de participation future, soit à la catégorie dans laquelle l'infraction a été commise, soit à la compétition dans son ensemble. Le coureur ne sera pas classé dans la synthèse des résultats et ne recevra pas de points UCI pour l'épreuve.
(texte modifié au 1.10.13).

Exclusion d'une personne en faute du site de la compétition

- 6.1.096** Le collège des commissaires sera libre d'exclure de la course un contrevenant ayant commis une des infractions mentionnées au présent règlement.
(texte modifié au 1.10.13).

- 6.1.097** L'UCI aura la liberté, pour justes motifs, de suspendre pour un certain temps ou de

retirer la licence permettant à un coureur de participer à une compétition de BMX. Les infractions suivantes seront passibles de suspension:

- 1 courir sous un faux nom;
- 2 donner de fausses informations quant à son âge, sa catégorie ou autres au moment de son inscription afin d'obtenir un avantage indu;
- 3 comploter avec un ou plusieurs autres coureurs en vue de prédéterminer l'issue de la course;
- 4 offrir, donner ou recevoir, directement ou indirectement, des pots-de-vin ou autres avantages destinés à influencer la course à ou de tout tiers y compris, notamment, les coureurs, les commissaires, les officiels et les spectateurs lors d'une compétition de BMX;
- 5 l'introduction ou l'utilisation volontaire d'un vélo non conforme aux règles de la compétition, y compris toute altération, suppression, interférence ou fausses indications concernant son système d'enregistrement chronométrique;
- 6 modifier les caractéristiques de tout vélo après son inspection en contravention des règles de la compétition;
- 7 s'adonner à des pratiques déloyales, à un mauvais comportement ou action portant un préjudice à la pratique du BMX, sur une compétition particulière ou non.

6.1.098 [article abrogé au 1.07.12]

Section 3: Appels

Règles générales

6.1.099 Dans toute course de BMX, un appel peut être déposé par un coureur auprès du président du collège des commissaires par l'intermédiaire du chef d'équipe de sa fédération nationale au sujet des résultats d'un coureur.

Un appel ne peut être déposé par un coureur contre une décision de jugement en cours de compétition. Les commissaires de course en fonction prendront leurs décisions sur place par l'intermédiaire du président du collège des commissaires en cas d'incidents ou d'irrégularités en course.

(texte modifié au 1.02.12)

Comment faire appel

6.1.100 Un coureur désirant faire appel en vertu de l'article 6.1.099 ci-dessus ne peut le faire que par écrit. La réclamation doit être présentée par le chef d'équipe du coureur au président du collège des commissaires dans les 15 minutes suivant l'affichage des résultats ayant donné lieu à réclamation. Le président du collège des commissaires ouvrira une enquête et rendra sa décision sur l'appel avant le début de la prochaine étape de course du coureur.

6.1.101 Si un coureur n'est pas d'accord sur sa place d'arrivée telle que publiée sur les résultats, il déposera une réclamation écrite auprès du président du collège des commissaires. Tous les résultats doivent être affichés dans les dix minutes qui suivent la fin de chaque course. Le président du collège des commissaires (ou son assistant) et le secrétaire vérifieront les points attribués et rendront leur décision.

Le ou les chefs d'équipe nationaux ainsi que le ou les coureurs impliqués dans l'appel pourront être convoqués par le président du collège des commissaires.

Dans l'éventualité où une décision claire concernant l'une des trois manches qualificatives ne peut être prise au vu du système d'attribution des points en vigueur, les deux coureurs seront classés selon leur position d'arrivée la meilleure. A titre d'exemple: une réclamation sur les 4ème et 5ème places d'arrivée donnant lieu à une décision d'égalité, les deux coureurs se verront attribuer en définitive la 4ème place dans la course en question.

Une demande de vidéo concernant le décompte des points ne pourra être faite que pendant le déroulement d'une manche qualificative et avant le départ de la manche suivante. Par exemple: s'il y a une demande de vidéo dans la 1re manche de la race #42 alors la demande doit être faite avant le démarrage de la 2ème manche de la race # 42.

Si une réclamation est déposée sur une qualification après les 3 manches, le coureur devra la déposer avant le début des phases finales, alors qu'une réclamation ayant trait au résultat du coureur à l'arrivée doit être déposée dans les 15 minutes de la publication des résultats.

Si une course ayant fait l'objet d'une réclamation n'est pas disponible sur bande vidéo à cause d'un défaut mécanique, les résultats de la course seront déterminés sur la base des résultats portés sur les feuilles de race.

(texte modifié au 1.07.12)

- 6.1.102** Le collège des commissaires sera en droit d'imposer une sanction allant jusqu'à la disqualification d'un coureur suite à une réclamation selon l'article 6.1.099.

II

Chapitre COURSES INTERNATIONALES

Inscription des participants

6.2.001 Toutes compétitions ouvertes aux coureurs étrangers doivent être considérées comme un événement international et doivent être inscrites au calendrier UCI. Les coureurs désirant participer à une course internationale de BMX ne peuvent s'inscrire que par l'intermédiaire de leur fédération nationale.

La date limite d'inscription doit être respectée. Les taxes d'inscription ainsi que les listes d'inscription devront être transmises à l'organisateur de la course internationale de BMX.

(texte modifié aux 1.02.11; 1.02.12; 1.07.12)

6.2.002 Lors du contrôle des inscriptions chaque chef d'équipe nationale devra confirmer la présence de ses coureurs selon la liste d'inscription, le jour prévu et dans les délais d'enregistrement, et fournir les informations suivantes:

- la licence UCI du coureur
- la présence du coureur à la compétition;
- l'orthographe correcte du nom du coureur;
- la catégorie de compétition du coureur;
- la date de naissance du coureur;
- le numéro du vélo du coureur;
- une pièce d'identité du coureur.

Pour les championnats du monde et les épreuves de coupe du monde supercross, les coureurs Elite devront confirmer les coordonnées de leur hôtel.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

6.2.003 Tous les coureurs et directeurs sportifs doivent assister à la confirmation des partants pour présenter leurs licences et venir chercher leurs dossards dans les délais indiqués dans le programme officiel. Les coureurs non confirmés avant le délai indiqué n'auront pas complété la procédure d'enregistrement et ne pourront pas participer à l'épreuve. La liste définitive et confirmée des coureurs servira de base à la constitution des listes de départ officielles.

(texte modifié au 1.07.12)

6.2.004 Les taxes d'inscriptions dues à l'organisateur d'une course internationale de BMX seront fixées par l'organisation/fédération nationale qui accueille l'épreuve.

Déroulement de la compétition

6.2.005 Les horaires des courses sont établis conformément aux procédures de l'annexe 1.

6.2.006 Chaque fédération nationale qui inscrit des coureurs à une compétition doit désigner un seul chef d'équipe nationale pour représenter les intérêts de tous les coureurs participants à la course internationale de BMX. En plus de ce chef d'équipe, un certain nombre de chefs d'équipes adjoints seront autorisés selon le nombre de pilotes engagés:

Nombre de coureurs participants	Nombre d'assistants autorisés
1-100	3
101 et plus	4
Nation hôte	5

Le chef d'équipe nationale ou son adjoint désigné sont accrédités par l'organisateur de

la course, ce qui leur donne un droit d'accès à une zone restreinte afin d'exercer leurs fonctions.

- 6.2.007** Les catégories en compétition lors d'une épreuve internationale de BMX seront conformes à la description des articles 6.1.003, 6.1.004 et 6.1.005.

Prix et trophées

- 6.2.008** Le montant total des prix doit être conforme au minimum stipulé dans les obligations financières de l'UCI. Le choix des trophées destinés aux catégories du niveau Championnat est confié à l'organisateur et n'est pas imposé.
Des trophées seront remis aux 8 meilleurs finalistes de toutes les catégories du niveau Challenge en compétition ou combinées.
(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

III

Chapitre COMPÉTITIONS DE COUPE DU MONDE SUPERCROSS BMX

Attribution de la coupe du monde supercross BMX UCI

6.3.001 Le choix de la date et du lieu de chaque compétition de coupe du monde supercross BMX UCI sera fixé par le Comité directeur de l'UCI.

Le dépôt du dossier de demande d'organisation auprès de l'UCI d'une compétition de coupe du monde supercross BMX UCI est ouvert à toutes les fédérations ou organisations nationales et devra être déposé avant le 1er mai de l'année précédant la compétition.

(texte modifié au 1.02.12)

6.3.002 La coupe du monde supercross BMX UCI est la propriété exclusive de l'UCI.

Réglementation générale

6.3.003 Les compétitions de coupe du monde supercross BMX UCI sont ouvertes à tous les coureurs autorisés possédant une licence UCI, conformément à l'article 6.3.006.

(texte modifié au 1.07.12)

6.3.004 Un certain nombre de compétitions de coupe du monde supercross BMX seront prévues chaque année afin d'établir le classement général des coureurs des catégories élite et junior UCI.

Inscription des participants

6.3.005 Tous les coureurs doivent s'inscrire via le système d'inscription en ligne UCI (www.uci.ch) par l'intermédiaire de leur fédération. Les délais d'enregistrement sont publiés sur le site internet de l'UCI. Tous les coureurs et directeurs sportifs doivent assister à la confirmation des partants pour présenter leurs licences et venir chercher leurs dossards dans les délais indiqués dans le programme officiel publié sur le site internet de l'UCI. Les coureurs non confirmés avant le délai indiqué n'auront pas complété la procédure d'enregistrement et ne pourront pas participer à l'épreuve.

Les droits d'inscription pour une compétition de coupe du monde supercross BMX sont de € 125 par coureur par catégorie.

Une inscription tardive est possible jusqu'à l'inscription sur place. En cas d'inscription tardive, les frais de participation s'élèvent à € 250 et doivent être versés immédiatement sur place. Les inscriptions hors délai sont les inscriptions traitées après le délai de l'inscription en ligne et avant le délai de la confirmation des partants. Passé le délai de confirmation de participation des coureurs, plus aucune inscription tardive ne sera acceptée.

(texte modifié aux 1.02.11; 1.02.12; 1.07.12)

Déroulement de la compétition

6.3.006 Les catégories d'une compétition de coupe du monde supercross BMX seront celles décrites à l'article 6.1.003 avec les catégories combinées ci-après:

- A. Une classe combinée hommes élite et hommes junior;
- B. Une classe combinée femmes élite et femmes junior.

Format de course

6.3.007 Manches de qualification

Tous les coureurs inscrits doivent participer à 3 manches de qualification afin de se qualifier pour la phase suivante de l'épreuve. Les groupes de ces manches de qualification seront composés d'une sélection au hasard de coureurs confirmés, et remélangés au hasard lors de chaque manche.

- L'ordre de départ de la manche 1 sera déterminé au hasard par l'ordinateur. L'ordre de départ des manches 2 et 3 sera déterminé en fonction des meilleurs temps réalisés: les coureurs les plus rapides prendront les premières places au départ.
- Les coureurs les mieux placés au classement général des 3 premières manches de qualification seront qualifiés pour la phase de compétition suivante (top 48 pour les hommes, top 24 pour les femmes). Les égalités sont départagées par le temps réalisé lors de la 3^e manche de qualification. En cas d'égalité persistante, le temps de la 2^e manche est pris en compte. En cas d'égalité persistante, le temps de la 1^{re} manche est pris en compte.

Tous les coureurs inscrits doivent participer aux manches de qualification, à l'exception des femmes du top 8 et des hommes du top 16 du classement actuel de la coupe du monde Supercross BMX UCI présents (classement final de l'année précédente ou de la première épreuve de l'année). Ces derniers sont automatiquement qualifiés pour le contre la montre.

Contre la montre

Les femmes du top 8 et les hommes du top 16 du classement actuel de la coupe du monde Supercross BMX UCI présents lors de l'épreuve (classement final de l'année précédente ou de la première épreuve de l'année) doivent participer au contre la montre qui se déroulera sur 1 course.

- Le temps du CLM détermine la répartition de ces meilleurs coureurs pour les 1/8 de finale (hommes) et ¼ de finale (femmes). Ils sont répartis selon le top 8 pour les femmes et le top 16 pour les hommes, suivi du reste des coureurs qualifiés.
- Le temps du CLM détermine l'ordre de départ de ces meilleurs coureurs pour les 1/8 de finale (hommes) et ¼ de finale (femmes). Ils choisissent une combinaison fixe de positions sur la grille, conformément à l'annexe 2 pour les 3 courses des 1/8 de finale (hommes) / ¼ de finale (femmes). Ils choisissent leur position sur la grille avant les autres coureurs qualifiés.

En cas d'égalité pour définir le top 8 (femmes) /16 (hommes), le meilleur résultat final de la saison de coupe du monde en cours est retenu. En cas d'égalité persistante, le 2^e meilleur résultat est pris en compte. Pour la première épreuve de l'année, le meilleur résultat final de la saison précédente est pris en compte.

1/8, ¼, ½ et finale

La phase initiale (1/8 de finale pour les hommes et ¼ de finale pour les femmes) se déroulera sur 3 courses, où les 4 meilleurs coureurs de chaque groupe possédant le total de points le moins élevé seront qualifiés, comme indiqué ci-avant.

- Les coureurs sont répartis en fonction de leur temps dans le contre la montre pour les coureurs automatiquement qualifiés (top 8 des femmes et top 16 des hommes) et en fonction des résultats des manches de qualification pour tous les autres coureurs. Les coureurs automatiquement qualifiés sont toujours répartis avant les coureurs issus des qualifications.
- L'ordre de départ est déterminé par le temps dans le contre la montre pour les coureurs automatiquement qualifiés et par les résultats des manches de qualification. Les coureurs doivent choisir une combinaison de position sur la grille conformément à l'annexe 2 des règles du BMX.

Les phases de qualification suivantes se dérouleront sur 1 course, au terme de laquelle les 4 meilleurs coureurs de chaque groupe seront transférés en finale. Le coureur le plus rapide choisit en premier sa position sur la grille.

- Répartition et transfert conformément à l'annexe 1 des règles du BMX.
(texte modifié aux 19.06.09; 1.02.11; 1.07.12; 1.10.13).

6.3.008 Un coureur du top 8 (femmes) /16 (hommes) qui ne prend pas le départ à l'heure qui lui a été fixée dans le contre la montre sera classé comme Disqualifié (DSQ) et ne pourra pas être transféré.
(texte modifié aux 1.07.12; 1.10.13)

Système de transfert

6.3.009 [article abrogé au 1.10.13]

Prix et trophées

6.3.010 Les coureurs recevront leurs prix conformément aux obligations financières de l'UCI pour chaque manche de la coupe du monde supercross BMX UCI et pour les classements généraux. Chaque année, l'UCI attribuera au finaliste de chaque catégorie standard en compétition le titre de «vainqueur de la coupe du monde supercross BMX UCI».
Ce titre reste la propriété de l'UCI et ne peut être utilisé avec le nom d'un produit ou à toute autre fin commerciale sans son consentement préalable express.
Lors de la finale de la coupe du monde supercross BMX, l'UCI remettra les trophées de coupe du monde aux trois premiers de chaque catégorie.
(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

IV

Chapitre CHALLENGE MONDIAL BMX DE L'UCI

Attribution des courses Challenge

6.4.001 Toute fédération nationale peut déposer une demande d'organisation d'une course Challenge auprès de l'UCI. Le choix du lieu d'organisation de la compétition sera attribué au moins 3 ans avant la date définie par le comité directeur de l'UCI.
(texte modifié au 1.02.12)

6.4.002 Les courses Challenge seront organisées conjointement aux championnats du monde dont la réglementation figure dans le chapitre 9 du règlement UCI.

6.4.003 Le site défini pour accueillir la course Challenge devra être situé dans les limites du territoire de la Fédération Nationale choisie pour organiser l'épreuve.

Règlementation générale

6.4.004 Une course Challenge unique ouverte à tous les pilotes autorisés à participer par leur fédération nationale sera organisée chaque année afin de définir un classement général des pilotes dans les différentes catégories définies par l'UCI.

Inscription des participants

6.4.005 Tous les coureurs doivent s'inscrire via le système d'inscription en ligne UCI (www.uci.ch) par l'intermédiaire de leur fédération. Les délais d'enregistrement sont publiés sur le site internet de l'UCI. Tous les coureurs et directeurs sportifs doivent assister à la confirmation des partants pour présenter leurs licences et venir chercher leurs dossards dans les délais indiqués dans le programme officiel publié sur le site internet de l'UCI. Les coureurs non confirmés avant le délai indiqué n'auront pas complété la procédure d'enregistrement et ne pourront pas participer à l'épreuve.

Les fédérations pourront inscrire leurs pilotes au Challenge mondial BMX UCI dans la limite de 16 coureurs par catégorie de niveau Challenge. Le pays organisateur pourra engager un plus grand nombre de pilotes dans chaque catégorie, avec un maximum de 32 pilotes.

Les pilotes finalistes du Challenge mondial BMX UCI de l'année précédente sont automatiquement qualifiés en plus des pilotes pouvant être inscrits selon les critères ci-dessus.

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

6.4.006 Chaque fédération nationale qui inscrit des coureurs doit désigner un seul chef d'équipe nationale pour représenter les intérêts de tous les coureurs participant au Challenge mondial de BMX UCI. En plus de ce chef d'équipe, un certain nombre de chefs d'équipes adjoints seront autorisés selon le nombre de pilotes engagés:

Nombre de coureurs participants	Nombre d'assistants autorisés
1-100	3
101 et plus	4
Nation hôte	5

Le montant des inscriptions dues à l'UCI pour toutes les catégories sera publié dans les obligations financières de l'UCI.

Déroulement de la compétition

6.4.007 Les catégories courues seront celles décrites à l'article 6.1.004.

Prix et trophées

6.4.008 L'UCI décernera le titre de vainqueur du Challenge mondial de BMX UCI au premier finaliste de chaque catégorie. Ce titre reste la propriété de l'UCI et ne peut être utilisé avec le nom d'un produit ou à toute autre fin commerciale sans son consentement préalable express. Les 8 meilleurs à l'arrivée recevront un trophée. En cas de catégories combinées, les trophées de la catégorie la plus élevée seront décernés.

Pour le niveau Masters l'UCI décernera le titre de vainqueur du Masters mondial BMX UCI au premier finaliste du niveau Masters. Ce titre reste la propriété de l'UCI et ne peut être utilisé avec le nom d'un produit ou à toute autre fin commerciale sans son consentement préalable express. L'UCI remettra des médailles aux 3 meilleurs coureurs et un maillot arc-en-ciel Masters au vainqueur.
(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

V

Chapitre JEUX OLYMPIQUES

Catégories de compétition

6.5.001 Les catégories de compétition pour les Jeux Olympiques sont:

- Hommes Elite: 18 ans & plus;
- femmes élite: 18 ans & plus.

(texte modifié au 4.04.14)

Format de l'épreuve

6.5.002 Format de la compétition olympique

Les épreuves Hommes et Femmes débiteront par une manche qualificative, lors de laquelle le coureur parcourt la piste une fois (sélection du temps le plus rapide) afin de déterminer la répartition dans les feuilles de race. De cette manière, les coureurs les plus rapides évitent de se confronter avant la finale. Les hommes disputent les quarts de finale en trois manches, les points étant accordés selon les places au classement. Les trois premières manches vont déterminer les quatre meilleurs coureurs de chaque série (ayant le nombre le plus réduit de points) qui se qualifient pour les demi-finales. Les demi-finales se déroulent en trois manches, les quatre meilleurs coureurs de chaque manche ayant le nombre le plus réduit de points se qualifient pour la finale. La finale se déroule en une seule manche.

Les femmes passeront directement des manches qualificatives aux demi-finales (trois manches) et ensuite à la finale (une manche).

Règlement sportif et procédureSystème de décompte des points

Pour chaque manche à laquelle il participe, le coureur reçoit un nombre de points (score) égal à sa place (position d'arrivée) pendant cette manche (course). Le coureur en première place gagne un point et ainsi de suite jusqu'au coureur en huitième place, qui reçoit huit points. Les quatre coureurs ayant obtenu le nombre le plus réduit de points se qualifient pour l'étape suivante de la compétition.

Un coureur qui prend le départ, mais qui ne termine pas une manche sera enregistré sous «N'a Pas Terminé» (DNF) et il recevra un nombre de points égal au nombre de coureurs ayant pris le départ. Ce coureur aura la possibilité d'être qualifié.

Un coureur qui ne prend pas le départ d'une manche sera enregistré comme non-partant (DNS). Un coureur se verra attribuer 2 points de plus que le nombre de coureurs listés sur la liste de départ et aura la possibilité d'être qualifié.

Classement final

Le classement final (sommaire des résultats) de la compétition est déterminé par :

- 1 La phase atteinte (Finale, DF, QF hommes)
- 2 La place gagnée pendant cette phase
- 3 Les points au total de cette phase (DF, QF hommes)
- 4 Le temps enregistré pendant la dernière manche (SF, QF hommes), en cas d'ex æquo, le temps enregistré lors de la manche précédente sera pris en considération

Ordre de départ / ordre de sélection pour la grille de départ

Lors de la manche qualificative qui détermine la répartition dans les feuilles de race, les coureurs prennent le départ en fonction de l'ordre inverse de leur place au classement BMX UCI. Pour les coureurs non classés, l'ordre est déterminé par un

tirage au sort. Dans les phases suivantes, les coureurs peuvent choisir leur position sur la grille. Lors de la première manche de la phase éliminatoire l'ordre de sélection pour la grille de départ est déterminé par la manche qualificative qui détermine la répartition dans les feuilles de race. L'ordre de sélection de toutes les autres manches sera établi par le temps enregistré ou l'IRM (Invalid Race Method) de la manche précédente.

Règlement en cas d'ex æquo.

A. Manche qualificative pour répartition dans les feuilles de races

Si un ou plusieurs coureurs enregistrent le même temps suite à la manche qualificative, les coureurs ex æquo seront départagés par l'ordre inverse de départ. Si un ou plusieurs coureurs ont obtenu un « DNF » pendant la manche qualificative, les coureurs ex æquo seront départagés par l'ordre inverse de départ.

B. Quarts de finale et demi-finales

Si le système de photo-finish ne départage pas les coureurs lors d'une manche, ces derniers seront classés à la même place. Si deux ou plusieurs coureurs de la même manche ont le même nombre de points après trois ou cinq manches, ils seront départagés comme suit :

- 1 Les résultats de la manche 3
- 2 Les résultats de la manche 2
- 3 Les résultats de la manche 1
- 4 L'ordre de sélection de la grille de départ pendant la manche 1

C. Finale

Si le système de photo-finish ne départage pas les coureurs lors d'une manche, ces derniers sont classés au même rang, par ex. les médaillés se partagent la même médaille.

D. Sélection de l'ordre de la grille de départ

Si deux ou plusieurs coureurs ont enregistré le même temps ou IRM dans la manche précédente, ils sont départagés par la place obtenue lors de la manche qualificative.

(texte modifié aux 01.02.11; 1.07.12; 4.04.14)

VI

Chapitre CLASSEMENT UCI

(chapitre modifié aux 01.08.09; 1.10.13).

Catégories

- 6.6.001** L'UCI est le propriétaire exclusif du classement BMX UCI. Le classement BMX UCI s'établit sur une période d'une année (1^{er} janvier – 31 décembre). En 2013, le classement UCI repartira de zéro. A partir du 1^{er} janvier 2014, le classement BMX UCI s'établit sur une période d'une année, suivant les modalités fixées ci-après, en ajoutant les points gagnés depuis l'établissement du classement précédent et en respectant les dispositions de l'article 6.6.002. En même temps, il est déduit le nombre de points restants gagnés jusqu'au même jour de l'année précédente par chaque coureur lors des épreuves internationales de BMX. Le nouveau classement entre en vigueur le jour de la publication et le reste jusqu'à la publication du classement suivant.

Un classement UCI sera établi sur les catégories suivantes:

- Hommes Elite: 19 ans et plus;
- Femmes Elite: 19 ans et plus;
- Hommes Junior: 17-18 ans;
- Femmes Junior: 17-18 ans.

(texte modifié au 1.07.12)

Type de classes

- 6.6.002** Un coureur peut obtenir des points dans différentes classes des compétitions BMX, et le total des points du coureur est sujet au règlement suivant :

OG	Jeux olympiques (tous les résultats)
CM	Championnats du monde (race et contre la montre)
CDM	Coupe du monde supercross BMX (race et contre la montre)
CC	Championnats continentaux (continent dont les coureurs ont la nationalité)
C1	Compétition internationale (les cinq meilleurs résultats)
CN	Championnats nationaux (pays dont les coureurs ont la nationalité)

(texte modifié au 1.07.12)

Tableau des points

- 6.6.003** Voir Annexe 4

Classement UCI

- 6.6.004** Un classement UCI sera établi pour toutes les catégories mentionnées à l'article 6.6.001. Ce classement UCI résultera du total des points de toutes les classes selon la saison en cours avec une limite aux épreuves à inclure dans le calcul du classement UCI (article 6.7.002).

(texte modifié au 1.07.12)

Départage des ex æquo

- 6.6.005** En cas d'ex æquo dans le classement final UCI celui-ci sera résolu de la manière suivante:

- A. points obtenus aux championnats du monde BMX UCI
- B. points obtenus aux épreuves de coupe du monde supercross BMX UCI
- C. points obtenus aux championnats continentaux
- D. compétition internationale de Classe 1 (les 5 meilleurs résultats)
- E. championnats nationaux

(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12)

6.6.006 Il est établi un classement par nation, pour les hommes Elite et pour les femmes Elite, pour le BMX. Le classement par nation est obtenu par l'addition des points individuels des trois meilleurs hommes et des deux meilleures femmes de chaque nation. Le classement par nation sera utilisé pour déterminer le quota de qualification des Jeux Olympiques. Le classement au 31 décembre déterminera le nombre de coureurs qualifiés par nation aux prochains championnats du monde.

Il est établi un classement par nation, pour les hommes Junior et pour les femmes Junior, pour le BMX. Le classement par nation est obtenu par l'addition des points individuels des trois meilleurs hommes et des deux meilleures femmes de chaque nation. Le classement au 31 décembre déterminera le nombre de coureurs qualifiés par nation aux prochains championnats du monde.

Pour déterminer le quota de qualification aux Jeux olympiques, un classement olympique est calculé pour les hommes (3 coureurs les mieux classés Hommes Elite/Hommes Junior par nation) et pour les femmes (2 coureurs les mieux classés Femmes Elite/Junior par nation)

Le coureur apporte ses points à la nation de sa nationalité dans le classement individuel, même s'il est licencié auprès de la fédération d'un autre pays.

Les nations ex æquo sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement individuel.
(article introduit au 1.07.12; texte modifié au 1.10.13).

6.6.007 Le classement BMX UCI est mis à jour après une épreuve des Jeux Olympiques, des championnats du monde, de la coupe du monde, des championnats continentaux, ainsi qu'au 31 décembre. Les dates de mise à jour des autres classements sont publiées sur le site internet de l'UCI.
(article introduit au 1.07.12).

6.6.008 [article abrogé au 1.02.12]

6.6.009 [article abrogé au 1.02.12]

Championnats nationaux

6.6.010 Toute nation aura la possibilité d'organiser un championnat national comptant pour le classement UCI. Le championnat national ne sera accessible qu'à un coureur possédant le passeport du pays en question (pays d'origine), selon l'article 1.2.028. Si une nation décide malgré tout de permettre aux coureurs d'une autre nationalité d'y participer, les coureurs étrangers n'obtiendront pas de points UCI et la place des coureurs de la nation organisatrice n'en sera pas modifiée.
(texte modifié aux 1.02.12; 1.07.12).

Epreuve internationale Classe 1 (C1)

6.7.011 Chaque pays peut organiser un nombre illimité d'épreuves C1. L'UCI possède l'autorité finale et exclusive d'attribution de compétition internationale de Classe 1.
(texte modifié au 1.07.12)

6.7.012 [article abrogé au 21.04.10]

6.7.013 [article abrogé au 21.04.10]

VII

Chapitre Certificat de piste BMX UCI

(Chapitre introduit au 1.07.12)

- 6.7.001** Tout propriétaire d'une piste de BMX peut poser sa candidature afin d'obtenir un certificat de piste BMX UCI.
- 6.7.002** Le formulaire de candidature et les documents exigés doivent être soumis par courrier postal au siège de l'UCI au ou avant le 15 août de l'année de candidature.
- 6.7.003** Les documents exigés sont :
- Dessin technique de la piste
 - Photos de la piste
 - Photos des lieux montrant les possibilités d'infrastructures de la piste
 - Photos de la butte de départ
 - Photos d'au moins un virage
 - Formulaire de candidature
- 6.7.004** L'UCI accuse réception de la candidature par fax, courrier électronique ou lettre dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant le délai de candidature. Si le dossier de candidature est incomplet, l'UCI donnera au candidat un prolongement de délai jusqu'au 15 septembre de l'année de candidature pour fournir les documents manquants et/ou pour remplir le formulaire de candidature.
- 6.7.005** L'UCI examine le dossier de candidature dès sa réception et communique sa décision sur l'éligibilité de la piste au candidat avant le 31 décembre de l'année de candidature.
- 6.7.006** La piste ne remplit pas les conditions d'éligibilité dans les situations suivantes :
- Le dossier de candidature n'est pas complet, ou
 - La piste n'est pas conforme aux critères techniques établis dans le règlement UCI concernant la construction de piste de BMX à l'annexe 5.
- 6.7.007** Si la piste est admissible à la certification, l'UCI émet une facture au candidat.
- 6.7.008** La facture doit être acquittée dans les quinze (15) jours suivant sa réception, mais au plus tard avant le 15 septembre de l'année de candidature.
- 6.7.009** Une visite des lieux sera organisée à la suite de la confirmation du versement susmentionné en faveur de l'UCI.
- 6.7.010** L'inspecteur de piste BMX UCI est responsable de la visite des lieux.
- 6.7.011** Le représentant du candidat sera présent lors de la visite afin d'aider et de guider l'inspecteur de piste BMX UCI.
- 6.7.012** Le candidat devra assurer le transport local et la pension complète de l'inspecteur de piste BMX UCI lors de la visite.
- 6.7.013** L'inspecteur de piste BMX UCI doit remettre un rapport de la visite des lieux au coordinateur BMX. Ce rapport est ajouté au dossier de candidature.
- 6.7.014** Si la piste BMX est conforme au Règlement UCI concernant la construction de piste de BMX à l'annexe 5 et que le rapport de visite des lieux est positif, l'UCI accorde le certificat de piste BMX UCI au candidat pour une période de deux (2) ans. Ceci sera

communiqué par l'entremise du coordinateur BMX UCI.

- 6.7.015** En cas de non-octroi du certificat de piste BMX UCI au candidat, l'UCI donne une explication par écrit sur les raisons du refus au candidat et met en évidence les améliorations nécessaires à y apporter. L'UCI rembourse 50 % du montant au candidat dans les trente (30) jours dès réception d'une facture.
- 6.7.016** Le certificat de piste BMX UCI atteste que la piste BMX certifiée remplit les exigences techniques concernant la catégorie de piste mentionnée sur le certificat.
- 6.7.017** Le certificat de piste BMX UCI ne constitue pas une certification officielle relative à la qualité de l'infrastructure et de la sécurité de la piste et ses alentours.
- A cet égard, le détenteur d'un certificat de piste BMX UCI doit à tout moment respecter toute législation et toutes règles applicables en particulier envers les exigences relatives à la sécurité.
- 6.7.018** L'UCI ne sera en aucun cas tenue responsable par le propriétaire de la piste BMX de tous dommages, y compris accidents, décès, blessures, etc. relatifs à l'utilisation de la piste BMX.
- 6.7.019** Le détenteur d'un certificat BMX UCI prend toutes les mesures nécessaires pour maintenir la haute qualité de la piste BMX certifiée.
- 6.7.020** Le détenteur d'un certificat BMX UCI ne peut pas effectuer des travaux sur la piste BMX certifiée sans autorisation écrite préalable de l'UCI pendant la durée de validité du certificat.
- 6.7.021** En cas de travaux effectués sans l'autorisation de l'UCI et menant à la modification des aspects techniques de la piste BMX certifiée, le certificat sera automatiquement annulé sans préavis.
- 6.7.022** Le détenteur d'un certificat de piste BMX UCI peut utiliser les termes « Piste BMX UCI Certifiée » pour promouvoir la piste BMX certifiée pendant la durée de validité du certificat. Toute utilisation de ces termes ou du certificat à des fins publics doit être approuvée au préalable par l'UCI.
- 6.7.023** L'utilisation du logo de l'UCI n'est autorisée qu'en relation à cette certification et doit être approuvée au préalable par l'UCI.
- 6.7.024** Les pistes suivantes nécessitent un certificat de piste BMX UCI pour obtenir l'autorisation d'organiser une course BMX inscrite au calendrier UCI:

Année	Épreuves
À partir de 2015	Championnats du monde et Coupes du monde
À partir de 2016	Championnats continentaux Jeux olympiques

(texte modifié au 4.04.14)

ANNEXE 1 – Déroulement des courses et système de transferts

# coureurs	Manches	1/16 finales	1/8 finales	1/4 finales	1/2 finales	Finales
5 - 8	1 groupe	-	-	-	-	-
9 - 16	2 groupes	-	-	-	-	1 groupe
17 - 19	3 groupes	-	-	-	2 groupes	1 groupe
20 - 32	4 groupes	-	-	-	2 groupes	1 groupe
33 - 40	5 groupes	-	-	4 groupes	2 groupes	1 groupe
41 - 64	8 groupes	-	-	4 groupes	2 groupes	1 groupe
65 - 80	10 groupes	-	5 groupes	4 groupes	2 groupes	1 groupe
81 - 128	16 groupes	-	8 groupes	4 groupes	2 groupes	1 groupe
129 - 160	20 groupes	10 groupes	5 groupes	4 groupes	2 groupes	1 groupe
161 - 256	32 groupes	16 groupes	8 groupes	4 groupes	2 groupes	1 groupe

MOTOS 9 - 16 COUREURS

# coureurs	Groupes	
	1	2
9	5	4
10	5	5
11	5	6
12	6	6
13	7	6
14	7	7
15	7	8
16	8	8

MOTOS 17 - 19 COUREURS

# coureurs	Groupes		
	1	2	3
17	5	6	6
18	6	6	6
19	7	6	6

MOTOS 20 - 32 COUREURS

# coureurs	Groupes			
	1	2	3	4
20	5	5	5	5
21	5	5	5	6
22	5	5	6	6
23	5	6	6	6
24	6	6	6	6
25	7	6	6	6
26	7	7	6	6
27	7	7	7	6
28	7	7	7	7
29	7	7	7	8
30	7	7	8	8
31	7	8	8	8
32	8	8	8	8

MOTOS 33 - 40 COUREURS

# coureurs	Groupes				
	1	2	3	4	5
33	7	7	7	6	6
34	7	7	7	7	6
35	7	7	7	7	7
36	7	7	7	7	8
37	7	7	7	8	8
38	7	7	8	8	8
39	7	8	8	8	8
40	8	8	8	8	8

MOTOS 41 - 64 COUREURS

# coureurs	Groupes							
	1	2	3	4	5	6	7	8
41	5	5	5	5	5	5	5	6
42	5	5	5	5	5	5	6	6
43	5	5	5	5	5	6	6	6
44	5	5	5	5	6	6	6	6

# coureurs	Groupes							
	1	2	3	4	5	6	7	8
45	5	5	5	6	6	6	6	6
46	5	5	6	6	6	6	6	6
47	5	6	6	6	6	6	6	6
48	6	6	6	6	6	6	6	6
49	7	6	6	6	6	6	6	6
50	7	7	6	6	6	6	6	6
51	7	7	7	6	6	6	6	6
52	7	7	7	7	6	6	6	6
53	7	7	7	7	7	6	6	6
54	7	7	7	7	7	7	6	6
55	7	7	7	7	7	7	7	6
56	7	7	7	7	7	7	7	7
57	7	7	7	7	7	7	7	8
58	7	7	7	7	7	7	8	8
59	7	7	7	7	7	8	8	8
60	7	7	7	7	8	8	8	8
61	7	7	7	8	8	8	8	8
62	7	7	8	8	8	8	8	8
63	7	8	8	8	8	8	8	8
64	8	8	8	8	8	8	8	8

MOTOS 65 - 80 COUREURS

# coureurs	Groupes									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
65	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6
66	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6
67	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6
68	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6
69	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6
70	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
71	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8
72	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8
73	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8
74	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8
75	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8

# coureurs	Groupes									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
76	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8
77	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8
78	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8
79	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8
80	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8

MOTOS 81 - 128 COUREURS

# coureurs	Groupes															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
81	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6
82	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6
83	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6
84	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6
85	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6
86	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6
87	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6
88	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6
89	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6
90	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
91	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
92	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
93	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
94	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
95	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
96	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
97	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
98	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
99	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
100	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
101	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
102	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
103	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6
104	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6
105	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6
106	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6

# coureurs	Groupes															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
107	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6
108	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6
109	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6
110	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6
111	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6
112	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
113	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8
114	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8
115	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8
116	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8
117	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8
118	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8
119	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8
120	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8
121	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8
122	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
123	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
124	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
125	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
126	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
127	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
128	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8

MOTOS 129 - 160 COUREURS

# coureurs	Groupes																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
129	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
130	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
131	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6
132	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6
133	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6
134	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6
135	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6
136	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6
137	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6

# coureurs	Groupes																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
138	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6
139	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6
140	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
141	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8
142	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8
143	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8
144	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8
145	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8
146	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8
147	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8
148	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8
149	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
150	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
151	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
152	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
153	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
154	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
155	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
156	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
157	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
158	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
159	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
160	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8

MOTOS 161-256 COUREURS

# coureurs	Groupes															
	1 17	2 18	3 19	4 20	5 21	6 22	7 23	8 24	9 25	10 26	11 27	12 28	13 29	14 30	15 31	16 32
161	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6
162	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6
163	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6
164	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5

# coureurs	Groupes															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
165	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6
166	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6
167	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6
168	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6
169	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6
170	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
171	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
172	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
173	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
174	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
175	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
176	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
177	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
178	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
179	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
180	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
181	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6

# coureurs	Groupes															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
182	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6
183	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6
184	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	5	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6
185	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	5	5	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6
186	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	5	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
187	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	5	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
188	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	5	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
189	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	5	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
190	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
191	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
192	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
193	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
194	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
195	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
196	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
197	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
198	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6

# coureurs	Groupes															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
199	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
200	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
201	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
202	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
203	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
204	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
205	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
206	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
207	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
208	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
209	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
210	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
211	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
212	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
213	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
214	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
215	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6
216	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7

# coureurs	Groupes															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6
217	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6
218	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6
219	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6
220	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6	6
221	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	6
222	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6
223	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6
224	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
225	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8
226	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8
227	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8
228	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8
229	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8
230	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8
231	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8
232	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8
233	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8

# coureurs	Groupes															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
234	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
235	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
236	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
237	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
238	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
239	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
240	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
241	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
242	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
243	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
244	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
245	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
246	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
247	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
248	7	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
249	7	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
250	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
251	7	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8

# coureurs	Groupes															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
251	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
252	7	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
253	7	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
254	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
255	7	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
256	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8

La répartition des manches qualificatives sera réalisée selon un modèle de zigzag descendant de gauche à droite.

Exemple: 30 coureurs répartis en 4 séries de 7-8 coureurs

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13
17	18	19	20
24	23	22	21
25	26	27	28
-	-	30	29

9 - 16 COUREURS

Motos	1/16 finales	1/8 finales	1/4 finales	1/2 finales	Final
2 groupes	-	-	-	-	1 groupe

Durant les manches qualificatives, les coureurs sont répartis en 2 groupes de 4-8 coureurs.

Le nombre de coureurs de chaque groupe est déterminé par l'application du système de zigzag (voir exemple).

Les quatre premiers coureurs de chaque groupe seront transférés en finale.

Exception: en cas de participation de 9 coureurs, les trois premiers coureurs de la groupe de 4 coureurs et les quatre premiers coureurs de la groupe de 5 coureurs seront transférés dans une finale de 7 coureurs.

17 - 19 COUREURS

Motos	1/16 finales	1/8 finales	1/4 finales	1/2 finales	Final
3 groupes	-	-	-	2 groupes	1 groupe

Durant les manches qualificatives, les coureurs sont répartis en 3 groupes de 5-7 coureurs. Le nombre de coureurs de chaque groupe est déterminé par l'application du système de zigzag (voir exemple).

Les coureurs sont transférés en fonction de la position générale obtenue lors des manches qualificatives.

Les quatre premiers coureurs de chaque groupe seront transférés dans deux 1/2 finales de 6 coureurs, conformément à ce qui suit:

	1/2 FINALES	
groupes	1	2
1	1er - 3e	2e - 4e
2	2e - 4e	1er - 3e
3	2e - 3e	1er - 4e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/2 finale seront transférés en finale.

20 - 32 COUREURS

Motos	1/16 finales	1/8 finales	1/4 finales	1/2 finales	Final
4 groupes	-	-	-	2 groupes	1 groupe

Durant les manches qualificatives, les coureurs sont répartis en 4 groupes de 5-8 coureurs. Le nombre de coureurs de chaque groupe est déterminé par l'application du système de zigzag (voir exemple).

Les coureurs sont transférés en fonction de la position générale obtenue lors des manches qualificatives.

Les quatre premiers coureurs de chaque groupe seront transférés dans deux 1/2 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

	1/2 FINALES	
groupes	1	2
1	1er - 3e	2e - 4e
2	2e - 4e	1er - 3e
3	2e - 4e	1er - 3e
4	1er - 3e	2e - 4e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/2 finale seront transférés en finale.

33 - 40 COUREURS

Motos	1/16 finales	1/8 finales	1/4 finales	1/2 finales	Final
5 groupes	-	-	4 groupes	2 groupes	1 groupe

Durant les manches qualificatives, les coureurs sont répartis en 5 groupes de 6-8 coureurs. Le nombre de coureurs de chaque groupe est déterminé par l'application du système de zigzag (voir exemple).

Les coureurs sont transférés en fonction de la position générale obtenue lors des manches qualificatives.

Les quatre premiers coureurs de chaque groupe seront transférés dans deux 1/4 finales de 5 coureurs, conformément à ce qui suit:

Groupes	1/4 FINALES			
	1	2	3	4
1	1er	4e	3e	2e
2	2e	1er	4e	3e
3	3e	2e	1er	4e
4	4e	3e	2e	1er
5	3e	4e	1er	2e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/4 de finale seront transférés dans deux 1/2 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

Groupes	1/2 FINALES	
	1	2
1	1er - 3e	2e - 4e
2	2e - 4e	1er - 3e
3	2e - 4e	1er - 3e
4	1er - 3e	2e - 4e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/2 finale seront transférés en finale.

41 - 64 COUREURS

Motos	1/16 finales	1/8 finales	1/4 finales	1/2 finales	Final
8 Groupes	-	-	4 groupes	2 groupes	1 groupe

Durant les manches qualificatives, les coureurs sont répartis en 8 groupes de 5-8 coureurs. Le nombre de coureurs de chaque groupe est déterminé par l'application du système de zigzag (voir exemple).

Les coureurs sont transférés en fonction de la position générale obtenue lors des manches qualificatives.

Les quatre premiers coureurs de chaque groupe seront transférés dans deux 1/4 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

	1/4 FINALES			
Groupes	1	2	3	4
1	1er	4e	3e	2e
2	2e	1er	4e	3e
3	3e	2e	1er	4e
4	4e	3e	2e	1er
5	1er	4e	3e	2e
6	2e	1er	4e	3e
7	3e	2e	1er	4e
8	4e	3e	2e	1er

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/4 de finale seront transférés dans deux 1/2 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

	1/2 FINALES	
Groupes	1	2
1	1er - 3e	2e - 4e
2	2e - 4e	1er - 3e
3	2e - 4e	1er - 3e
4	1er - 3e	2e - 4e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/2 finale seront transférés en finale.

65 - 80 COUREURS

Motos	1/16 finales	1/8 finales	1/4 finales	1/2 finales	Final
10 groupes	-	5 groupes	4 groupes	2 groupes	1 groupe

Durant les manches qualificatives, les coureurs sont répartis en 10 groupes de 6-8 coureurs. Le nombre de coureurs de chaque groupe est déterminé par l'application du système de zigzag (voir exemple).

Les coureurs sont transférés en fonction de la position générale obtenue lors des manches qualificatives.

Les quatre premiers coureurs de chaque groupe seront transférés dans cinq 1/8 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

1/8 FINALES					
Groupes	1	2	3	4	5
1	1er	2e	3e	4e	
2		1er	2e	3e	4e
3	4e		1er	2e	3e
4	3e	4e		1er	2e
5	2e	3e	4e		1er
6	1er	2e	3e	4e	
7		1er	2e	3e	4e
8	4e		1er	2e	3e
9	3e	4e		1er	2e
10	2e	3e	4e		1er

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/8 de finale seront transférés dans quatre 1/4 finales de 5 coureurs, conformément à ce qui suit:

1/4 FINALES				
Groupes	1	2	3	4
1	1er	4e	3e	2e
2	2e	1er	4e	3e
3	3e	2e	1er	4e
4	4e	3e	2e	1er
5	3e	4e	1er	2e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/4 de finale seront transférés dans deux 1/2 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

1/2 FINALES		
Groupes	1	2
1	1er - 3e	2e - 4e
2	2e - 4e	1er - 3e
3	2e - 4e	1er - 3e
4	1er - 3e	2e - 4e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/2 finale seront transférés en finale.

81 - 128 COUREURS

Motos	1/16 finales	1/8 finales	1/4 finales	1/2 finales	Final
16 groupes	-	8 groupes	4 groupes	2 groupes	1 groupe

Durant les manches qualificatives, les coureurs sont répartis en 16 groupes de 5-8 coureurs. Le nombre de coureurs de chaque groupe est déterminé par l'application du système de zigzag (voir exemple).

Les coureurs sont transférés en fonction de la position générale obtenue lors des manches qualificatives.

Les quatre premiers coureurs de chaque groupe seront transférés dans huit 1/8 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

	1/8 FINALES							
Groupes	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1er	2e	3e	4e				
2		1er	2e	3e	4e			
3			1er	2e	3e	4e		
4				1er	2e	3e	4e	
5					1er	2e	3e	4e
6	4e					1er	2e	3e
7	3e	4e					1er	2e
8	2e	3e	4e					1er
9	1er	2e	3e	4e				
10		1er	2e	3e	4e			
11			1er	2e	3e	4e		
12				1er	2e	3e	4e	
13					1er	2e	3e	4e
14	4e					1er	2e	3e
15	3e	4e					1er	2e
16	2e	3e	4e					1er

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/8 de finale seront transférés dans quatre 1/4 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

	1/4 FINALES			
Groupes	1	2	3	4
1	1er	4e	3e	2e
2	2e	1er	4e	3e
3	3e	2e	1er	4e
4	4e	3e	2e	1er
5	1er	4e	3e	2e
6	2e	1er	4e	3e
7	3e	2e	1er	4e
8	4e	3e	2e	1er

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/4 de finale seront transférés dans deux 1/2 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

1/2 FINALES		
Groupes	1	2
1	1er - 3e	2e - 4e
2	2e - 4e	1er - 3e
3	2e - 4e	1er - 3e
4	1er - 3e	2e - 4e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/2 finale seront transférés en finale.

129 - 160 COUREURS

Motos	1/16 finals	1/8 finals	1/4 finals	1/2 finals	Final
20 groupes	10 groupes	5 groupes	4 groupes	2 groupes	1 groupe

Durant les manches qualificatives, les coureurs sont répartis en 20 groupes de 6-8 coureurs. Le nombre de coureurs de chaque groupe est déterminé par l'application du système de zigzag (voir exemple).

Les coureurs sont transférés en fonction de la position générale obtenue lors des manches qualificatives.

Les quatre premiers coureurs de chaque groupe seront transférés dans dix 1/16 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

1/16 FINALES										
Groupes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	1er	2e	3e	4e						
2		1er	2e	3e	4e					
3			1er	2e	3e	4e				
4				1er	2e	3e	4e			
5					1er	2e	3e	4e		
6						1er	2e	3e	4e	
7							1er	2e	3e	4e
8	4e							1er	2e	3e
9	3e	4e							1er	2e
10	2e	3e	4e							1er
11	1er	2e	3e	4e						
12		1er	2e	3e	4e					
13			1er	2e	3e	4e				
14				1er	2e	3e	4e			

	1/16 FINALES									
Groupes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
15					1er	2e	3e	4e		
16						1er	2e	3e	4e	
17							1er	2e	3e	4e
18	4e							1er	2e	3e
19	3e	4e							1er	2e
20	2e	3e	4e							1er

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/16 de finale seront transférés dans cinq 1/8 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

	1/8 FINALES				
Groupes	1	2	3	4	5
1	1er	2e	3e	4e	
2		1er	2e	3e	4e
3	4e		1er	2e	3e
4	3e	4e		1er	2e
5	2e	3e	4e		1er
6	1er	2e	3e	4e	
7		1er	2e	3e	4e
8	4e		1er	2e	3e
9	3e	4e		1er	2e
10	2e	3e	4e		1er

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/8 de finale seront transférés dans quatre 1/4 finales de 5 coureurs, conformément à ce qui suit:

	1/4 FINALES			
Groupes	1	2	3	4
1	1er	4e	3e	2e
2	2e	4e	1er	3e
3	3e	2e	1er	4e
4	4e	3e	2e	1er
5	3e	1er	4e	2e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/4 de finale seront transférés dans deux 1/2 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit :

1/2 FINALES		
Groupes	1	2
1	1er - 3e	2e - 4e
2	2e - 4e	1er - 3e
3	2e - 4e	1er - 3e
4	1er - 3e	2e - 4e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/2 finale seront transférés en finale.

161 - 256 COUREURS

Motos	1/16 finales	1/8 finales	1/4 finales	1/2 finales	Final
32 groupes	16 groupes	8 groupes	4 groupes	2 groupes	1 groupe

Durant les manches qualificatives, les coureurs sont répartis en 32 groupes de 5-8 coureurs. Le nombre de coureurs de chaque groupe est déterminé par l'application du système de zigzag (voir exemple).

Les coureurs sont transférés en fonction de la position générale obtenue lors des manches qualificatives.

Les quatre premiers coureurs de chaque groupe seront transférés dans seize 1/16 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

1/16 FINALES																
Groupes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1	1er	2e	3e	4e												
2		1er	2e	3e	4e											
3			1er	2e	3e	4e										
4				1er	2e	3e	4e									
5					1er	2e	3e	4e								
6						1er	2e	3e	4e							
7							1er	2e	3e	4e						
8								1er	2e	3e	4e					
9									1er	2e	3e	4e				
10										1er	2e	3e	4e			
11											1er	2e	3e	4e		
12												1er	2e	3e	4e	
13													1er	2e	3e	4e

Groupes	1/16 FINALES															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
14	4e													1er	2e	3e
15	3e	4e													1er	2e
16	2e	3e	4e													1er
17	1er	2e	3e	4e												
18		1er	2e	3e	4e											
19			1er	2e	3e	4e										
20				1er	2e	3e	4e									
21					1er	2e	3e	4e								
22						1er	2e	3e	4e							
23							1er	2e	3e	4e						
24								1er	2e	3e	4e					
25									1er	2e	3e	4e				
26										1er	2e	3e	4e			
27											1er	2e	3e	4e		
28												1er	2e	3e	4e	
29													1er	2e	3e	4e
30	4e													1er	2e	3e
31	3e	4e													1er	2e
32	2e	3e	4e													1er

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/16 de finale seront transférés dans huit 1/8 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

Groupes	1/8 FINALES							
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	1er	2e	3e	4e				
2		1er	2e	3e	4e			
3			1er	2e	3e	4e		
4				1er	2e	3e	4e	
5					1er	2e	3e	4e
6	4e					1er	2e	3e
7	3e	4e					1er	2e
8	2e	3e	4e					1er
9	1er	2e	3e	4e				
10		1er	2e	3e	4e			
11			1er	2e	3e	4e		
12				1er	2e	3e	4e	

1/8 FINALES								
Groupes	1	2	3	4	5	6	7	8
13					1er	2e	3e	4e
14	4e					1er	2e	3e
15	3e	4e					1er	2e
16	2e	3e	4e					1er

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/8 de finale seront transférés dans quatre 1/4 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

1/4 FINALES				
Groupes	1	2	3	4
1	1er	4e	3e	2e
2	2e	1er	4e	3e
3	3e	2e	1er	4e
4	4e	3e	2e	1er
5	1er	4e	3e	2e
6	2e	1er	4e	3e
7	3e	2e	1er	4e
8	4e	3e	2e	1er

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/4 de finale seront transférés dans deux 1/2 finales de 8 coureurs, conformément à ce qui suit:

1/2 FINALES		
Groupes	1	2
1	1er - 3e	2e - 4e
2	2e - 4e	1er - 3e
3	2e - 4e	1er - 3e
4	1er - 3e	2e - 4e

Les quatre premiers coureurs de chaque 1/2 finale seront transférés en finale.

ANNEXE 2 - Positions de départ

Applicable à toutes les compétitions de BMX internationales sous couvert de l'UCI, y compris les niveaux Championnat/Challenge mondiaux et continentaux BMX.

Manche1	Manche2	Manche3
8	2	3
7	6	1
6	3	5
5	1	7
4	8	2
3	5	6
2	7	4
1	4	8

ANNEXE 3 – Cadence de la grille de départ aléatoire de l'UCI

A. Cadence de départ

La cadence de départ peut-être utilisée automatiquement avec les réglages officiels, ou manuellement, nécessitant que l'opérateur pèse sur le bouton de départ pour la deuxième partie de la cadence.

Généralement la cadence se compose d'une phrase «OK riders, Random start. Riders ready? Watch the gate». Ceci est suivi par 4 tonalités qui coïncident avec les feux de départ, la porte commence à s'abaisser lors de la dernière tonalité et lumière. Après le mot «gate» il y a un délai entre 0.1 et 2.7 secondes pour les lumières, les tonalités et le cycle de la porte. Ce délai doit être totalement aléatoire, produit par les commandes et non prédictible par les coureurs et le starter. De plus, le starter ne doit pas être en mesure de contrôler ni commander le temps d'intervalle.

Les points additionnels qui font partie intégrante de la cadence sont les tonalités d'avertissements qui avisent le coureur que la porte est en train d'être remontée par l'opérateur et des tonalités d'avertissements avisant le coureur de se remettre en position d'attente si la cadence est interrompue par l'opérateur.

Plus spécifiquement la cadence contient les points suivants:

- 1 «OK RIDERS RANDOM START» mots prononcés en 1.5 secondes. En mode automatique, une pause d'1.8 secondes est faite avant la deuxième série de mots;
- 2 «RIDERS READY – WATCH THE GATE» mots prononcés en 2 secondes;
- 3 un délai aléatoire entre 0.1 seconde et 2.7 secondes prendra effet après la deuxième série de mots prononcés avant que la lumière LED et le signal sonore soient activés. Notez que le délai aléatoire et tous les signaux sonores sont générés par une puce, de ce fait ils ne sont pas inclus dans le dossier mp3;
- 4 3 signaux sonores de 632 Hertz, suivis par un quatrième long signal de 2.25 secondes. Les signaux sonores courts durent 60 millisecondes avec 60 millisecondes de silences entre eux; Les quatre lumières LED (rouge, jaune, jaune et verte) sont exactement synchronisées avec le début de chaque signal sonore:
 - la lumière rouge s'allume avec la première tonalité;
 - la première lumière jaune s'ajoute avec la deuxième tonalité;
 - la deuxième lumière jaune s'ajoute avec la troisième tonalité;
 - la lumière verte s'ajoute avec la quatrième longue tonalité.
- 5 lorsque la lumière verte s'affiche, le signal de la chute de la grille est activé. Toutes les lumières restent illuminées pendant la durée du signal sonore final, puis toutes les lumières s'éteignent.
- 6 à la fin de la séquence du signal, un LED sur le boîtier de contrôle s'affiche pour avertir l'opérateur de peser sur le bouton stop pour remonter la grille pour le prochain départ. Après avoir appuyé sur le bouton stop, cinq tonalités de 1150Hz, longues de 0.25 secondes chacune avec une période de 25 secondes entre chaque tonalité vont sonner avant que le solénoïde se déclenche pour remonter la grille;
- 7 pour la sécurité, le bouton stop peut-être pressé à tout moment (jusqu'à la fin de la deuxième série de mots) après que le bouton start soit pressé, pour stopper la séquence. Un signal sonore «de se remettre en position d'attente» comprenant 740 Hz pour 0.22 secondes suivi immédiatement par 680 Hz pour 0.44 secondes vont sonner quand le processus a été stoppé.

Séquence départ

Séquence	Action	Temps
1	«OK RIDERS RANDOM START»	1.50 sec
2	Pause (mode automatique)	1.80 sec
3	«RIDERS READY – WATCH THE GATE»	2.00 sec
4	Délai aléatoire	.1 to 2.70 sec
5	1 tonalité (632 Hertz) – lumière rouge s'allume	0.060 sec
6	Pause	0.060 sec
7	1 tonalité (632 Hertz) – lumière jaune s'allume	0.060 sec
8	Pause	0.060 sec
9	1 tonalité (632 Hertz) – lumière jaune s'allume	0.060 sec
10	Pause	0.060 sec
11	1 tonalité (632 Hertz) – lumière verte s'allume	2.25 sec

Signal pour remonter la grille

Séquence	Action	Temps
1	1 tonalité (1150 Hertz)	.25 sec
2	Pause	.25 sec
3	1 tonalité (1150 Hertz)	.25 sec
4	Pause	.25 sec
5	1 tonalité (1150 Hertz)	.25 sec
6	Pause	.25 sec
7	1 tonalité (1150 Hertz)	.25 sec
8	Pause	.25 sec
9	1 tonalité (1150 Hertz)	.25 sec

Annuler le processus de départ

Séquence	Action	Temps
1	1 tonalité (740 Hertz)	.22 sec
2	1 tonalité (680 Hertz)	.44 sec

Vitesse d'abaissement de la porte

La porte doit s'abaisser à une vitesse moyenne approximative de 0.310 secondes, de la position initiale à la position d'ouverture totale (angle de 90°). Une variable de +/-7% est accordée, donnant à la porte une variation de maximum 0.289 à 0.331 secondes. Les mesures doivent être faites avec le SpeedMeter Timing système approuvé par l'UCI, fabriquée par ProStuff ou un équipement de chronométrage similaire.

ANNEXE 4 – Barème de points pour classement BMX UCI

HOMMES JUNIOR

RANG	OG	CM	CMTT	CDM	CC	C1	NC
1 ^{er} en finale	350	150	75	225	60	30	15
2 ^e en finale	300	130	65	195	50	20	12
3 ^e en finale	250	110	50	165	40	15	10
4 ^e en finale	200	90	45	155	30	12	7
5 ^e en finale	190	80	40	145	25	10	6
6 ^e en finale	180	70	35	135	20	9	5
7 ^e en finale	170	60	30	125	15	8	4
8 ^e en finale	160	50	25	115	10	7	3
5 ^e en demi-finale	125	30		100			
6 ^e en demi-finale	120	25		95			
7 ^e en demi-finale	115	20		90			
8 ^e en demi-finale	110	15		85			
5 ^e en ¼	90			65			
6 ^e en ¼	80			60			
7 ^e en ¼	70			55			
8 ^e en ¼	60			50			
5 ^e en 1/8				20			
6 ^e en 1/8				15			
7 ^e en 1/8				10			
8 ^e en 1/8				5			

(texte modifié au 4.04.14)

FEMMES JUNIOR

RANG	OG	CM	CMTT	CDM	CC	C1	NC
1 ^{re} en finale	350	150	75	225	60	30	15
2 ^e en finale	300	130	65	195	50	20	12
3 ^e en finale	250	110	50	165	40	15	10
4 ^e en finale	200	90	45	155	30	12	7
5 ^e en finale	190	80	40	145	25	10	6
6 ^e en finale	180	70	35	135	20	9	5
7 ^e en finale	170	60	30	125	15	8	4
8 ^e en finale	160	50	25	115	10	7	3
5 ^e en demi-finale	125	30		100			
6 ^e en demi-finale	120	25		95			
7 ^e en demi-finale	115	20		90			
8 ^e en demi-finale	110	15		85			
5 ^e en ¼				65			
6 ^e en ¼				60			
7 ^e en ¼				55			
8 ^e en ¼				50			

(texte modifié au 4.04.14)

HOMMES ELITE

RANG	OG	CM	CMTT	CDM	CC	C1	NC
1 ^{er} en finale	350	300	150	225	120	50	30
2e en finale	300	250	130	195	105	45	20
3 ^e en finale	250	200	100	165	90	40	15
4 ^e en finale	200	185	95	155	75	35	10
5 ^e en finale	190	170	85	145	60	30	8
6 ^e en finale	180	155	75	135	50	28	6
7 ^e en finale	170	140	65	125	40	26	4
8 ^e en finale	160	125	55	115	30	24	2
5 ^e en demi-finale	125	115	50 (9)	100	25		
6 ^e en demi-finale	120	110	45 (10)	95	20		
7 ^e en demi-finale	115	105	40 (11)	90	15		
8 ^e en demi-finale	110	100	35(12)	85	10		
5 ^e en ¼	90	80	30 (13)	65			
6 ^e en ¼	80	70	25 (14)	60			
7 ^e en ¼	70	60	20 (15)	55			
8 ^e en ¼	60	50	15 (16)	50			
5 ^e en 1/8		35		20			
6 ^e en 1/8		30		15			
7 ^e en 1/8		25		10			
8 ^e en 1/8		20		5			

(texte modifié au 4.04.14)

FEMMES ELITE

RANG	OG	CM	CMTT	CDM	CC	C1	NC
1 ^{re} en finale	350	300	150	225	120	50	30
2e en finale	300	250	130	195	105	45	20
3 ^e en finale	250	200	100	165	90	40	15
4 ^e en finale	200	185	95	155	75	35	10
5 ^e en finale	190	170	85	145	60	30	8
6 ^e en finale	180	155	75	135	50	28	6
7 ^e en finale	170	140	65	125	40	26	4
8 ^e en finale	160	125	55	115	30	24	2
5 ^e en demi-finale	125	115	50 (9)	100	25		
6 ^e en demi-finale	120	110	45 (10)	95	20		
7 ^e en demi-finale	115	105	40 (11)	90	15		
8 ^e en demi-finale	110	100	35(12)	85	10		
5 ^e en ¼		80	30 (13)	65			
6 ^e en ¼		70	25 (14)	60			
7 ^e en ¼		60	20 (15)	55			
8 ^e en ¼		50	15 (16)	50			

(texte modifié au 4.04.14)

ANNEXE 5 – Tableau du règlement piste UCI

	1: CHAMPIONNATS du monde	2: Coupe du monde BMX SX	3: SÉRIES CONTINENTALES	4: Compétition internationale	5: Championnats nationaux
CLASSE de course	CM	CDM	CC	C1	CN
Longueur totale de la piste	300-400m				
Butte de départ	Hauteur: Championnats: 8m Challenge: 5m Largeur: 9m Conformément aux spécifications UCI	Hauteur: 8m Largeur: 9m Conformément aux spécifications UCI	Hauteur: 5m Largeur: 8m	Hauteur: 2,5m Largeur: 8m	Hauteur: 2,5m Largeur: 8m
Largeur de la piste	1 ^{re} ligne droite: 8m Autres lignes droites: 6m 1 ^{er} virage: 8m Virages: 6m	1 ^{re} ligne droite: 8m Autres lignes droites: 6m 1 ^{er} virage: 8m Virages: 6m	1 ^{re} ligne droite: 8m Autres lignes droites: 6m 1 ^{er} virage: 8m Virages: 6m	1 ^{re} ligne droite: 8m Autres lignes droites: 6m 1 ^{er} virage: 6m Virages: 6m	1 ^{re} ligne droite: 8m Autres lignes droites: 6m 1 ^{er} virage: 6m Virages: 6m
Nombre de lignes droites	Minimum 4				
Nombre minimum de virages - Surface des virages	3 asphalte		3 asphalte/béton/pavés	3	
Grille de départ - Largeur - Hauteur	7,3m de large 50cm de haut Antidérapant				
Longueur de la première ligne droite (minimum)	HOMMES/FEMMES: 70m CHALLENGE: 60m	HOMMES/FEMMES: 70m	HOMMES/FEMMES: 70m CHALLENGE: 60m		
Distance entre obstacles	Distance minimum du point d'atterrissage de la rampe de départ: 5m Distance de la première ligne droite entre deux obstacles: 10m Autres lignes droites: 5m		Grille de départ à premier obstacle: 20m Distance de la première ligne droite entre deux obstacles: 10m Autres lignes droites: 5m		
Marquage	Lignes blanches clairement marquées sur la piste				
Clôtures	2 m minimum de la piste, en matériau sans danger tel que du treillis en plastique				